**REPUBLIQUE DU NIGER**

****

**MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

Au nom du Gouvernement du Niger

**Sélection de Consultants Individuels**

Demande de candidatures – Contrat - cadre

**Émis le : Novembre 2022**

pour

**SELECTION DE CONSULTANTS REGIONAUX POUR LE COMPTE DE MCA – NIGER**

**(Coordonnateurs, Spécialistes Suivi-Evaluation, Genre et Inclusion Sociale, Foncier/Réinstallation, Performance Environnementale et Sociale (ESP), Assistants Administration/Logistique/Finance, Ingénieurs et Chauffeurs)**

**Numéros de références :**

**CRA/PRAPS/IC/374/22 - CRA/4/IC/292/22 CRA/5/IC/310/22 - CR/PRAPS/5/IC/287/21 PRAPS/5/IC/290/22 - CR/PRAPS/IC/417/22**

**Novembre 2022**

Table des matières

[Section 1. Instructions générales aux Consultants (IGC) 3](#_Toc115887975)

[Section 2. Instructions spécifiques aux Consultants (ISC) 4](#_Toc115887976)

[Section 3. Formulaires de candidature 8](#_Toc115887977)

[Section 4. Termes de référence 15](#_Toc115887978)

[Section 5. Critères d’évaluation 37](#_Toc115887979)

[Section 6. Documents contractuels 48](#_Toc115887980)

[Modèle de Contrat -cadre 49](#_Toc115887981)

[Conditions du Contrat 51](#_Toc115887982)

[Pièce jointe n° 2 : Politique de la MCC - Annexe aux dispositions générales 62](#_Toc115887983)

[Appendice A - Description des services et exigences en matière de rapports 63](#_Toc115887984)

[Appendice B - CV du Consultant 65](#_Toc115887985)

[Appendice C - Coordonnées bancaires du Consultant 66](#_Toc115887986)

[Appendice D - Calendrier de recrutement négocié (si nécessaire) 67](#_Toc115887987)

[Appendice E - Détails des coûts Unitaires 68](#_Toc115887988)

[Appendice F – Modele Ordre de Services 69](#_Toc115887989)

|  |
| --- |
| 1. Instructions Générales aux Consultants (IGC)
 |

Les Instructions Générales aux Consultants (IGC) sont disponibles en cliquant sur ce lien : [https://mccus-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/knutsongm\_mcc\_gov/ETGIpFOXpytAkj3XC-dUU6MBxBsZunN2yOs4StcQQ\_ozOQ?e=XOyDIr](https://mccus-my.sharepoint.com/%3Ab%3A/g/personal/knutsongm_mcc_gov/ETGIpFOXpytAkj3XC-dUU6MBxBsZunN2yOs4StcQQ_ozOQ?e=XOyDIr) .

|  |
| --- |
| 1. Instructions Spécifiques aux Consultants (ISC)
 |

**Niamey le, 15 novembre 2022**

**Sélection de Consultants régionaux pour le compte de MCA – Niger**

Réf : **N° CRA/PRAPS/IC/374/22 - CRA/4/IC/292/22 - CRA/5/IC/310/22 - CR/PRAPS/5/IC/287/21 - PRAPS/5/IC/290/22 - CR/PRAPS/IC/417/22**

1. Les États-Unis d’Amérique, agissant par l’intermédiaire de la Millenium Challenge Corporation (« MCC ») et le Gouvernement du Niger (le « Gouvernement » ont signé un Compact en vue d’une assistance au titre du Millennium Challenge Account pour un montant d’environ Quatre cent trente-sept millions (437,000,000) USD (le « Financement MCC ») afin de contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Niger, (le « Compact »). Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Account – MCA-Niger, entend utiliser une partie du Financement MCC pour effectuer des paiements autorisés au titre d’un contrat en vue de la sélection de **Consultants régionaux pour le compte de MCA – Niger** pour lequel la présente Demande de candidatures (« RFA ») est émise.
2. Le programme Compact comprend les projets suivants :
* Le projet Irrigation et Accès aux Marchés, dont l’objectif est d’augmenter les revenus d’origine rurale par le biais de l’amélioration de la productivité agricole et de l’augmentation des ventes issues de la modernisation de l’irrigation agricole et des systèmes de gestion des inondations, en assurant un accès suffisant aux divers secteurs et marchés existants.
* Le Projet de Communautés Résilientes au Changement Climatique dont l’objectif est d’augmenter les revenus des familles dépendant de l’agriculture et de l’élevage

à petite échelle dans les communes éligibles et sur les axes d’élevage de bétail dans les régions rurales du Niger en améliorant la productivité des exploitations agricoles et des éleveurs, en favorisant le développement durable des ressources naturelles essentielles à la production, en soutenant la croissance des entreprises agricoles et en augmentant les ventes des marchandises ciblées sur les marchés concernés.

1. Le MCC exige de tous les bénéficiaires d’un Financement MCC, et notamment de l’Entité MCA et de tout candidat, soumissionnaire, fournisseur, entrepreneur, sous-traitant, consultant et sous-consultant dont les services auraient été sollicités au titre d’un contrat financé par le MCC, le respect des normes d’éthique les plus strictes lors de l’attribution et de l’exécution de ces contrats. La *Politique de la MCC sur la prévention, la détection et la répression de la fraude et de la corruption dans le cadre des opérations de la MCC* (Politique « Anti-fraude et Anti-corruption (AFC) de la MCC ») s’applique à tous les contrats et procédures de demande de candidatures impliquant un Financement MCC. Ladite Politique est disponible sur le site web de le MCC à l‘adresse <https://www.mcc.gov/resources/doc/policy-fraud-and-corruption>.
2. Le MCA-Niger invite à présent les Consultants individuels admissibles à présenter leur Candidature pour la fourniture des services de **consultant régionaux pour le compte de MCA – Niger sur la base de Contrats-cadre.**
3. Les Contrats-cadre généraux peuvent être utilisés pour retenir un ou plusieurs Consultants qualifiés pour une ou plusieurs missions individuelles qui sont de nature et de complexité similaires à celles décrites dans le Contrat-cadre général, avec des détails (tels que le **lieu précis, la durée et la portée**) spécifiés dans des Ordres de service individuels.
4. Une fois les Contrats-cadre signés, **MCA – Niger** émettra ensuite plusieurs Ordres de service (OS) aux Consultants présélectionnés pour les services à fournir sur la base de ces Contrats-cadre. **L’Ordre de service fournira des informations détaillées sur le lieu, durée et la portée des Services à fournir pendant la mission**.
5. Ainsi, tous les Services à fournir en vertu de ce Contrat-cadre seront autorisées par le biais de ces Ordres de service spécifiques émis et approuvés par l’entité MCA. Un modèle de formulaire d’Ordre de services est joint à l’**annexe F** du contrat.
6. Les qualifications que doit posséder le Consultant individuel pour être admis à concourir sont indiquées à la Section 5 (Critères d'évaluation).
7. Tous les candidats doivent être des consultants individuels admissibles conformément aux critères d'admissibilité prévus à la clause 6 des IGC, y compris aux restrictions applicables aux fonctionnaires. Dans le cas où un Consultant tombe sous le coup des sous-clauses 6.8(a) à 6.9(e), laquelle aurait quitté l’Entité MCA dans un délai de moins de douze (12) mois suivant la date de la présente Demande de candidatures, il doit obtenir auprès de l’Entité MCA un avis de « non-objection » à son inclusion dans le personnel du Consultant avant le dépôt de sa Candidature.
8. Les Consultants individuels intéressés sont invités à soumettre leur Candidature en utilisant les formulaires prévus à cet effet à la Section 3 (Formulaires de candidature) de la présente Demande de candidatures. Toute candidature ne respectant pas la forme sera rejetée.
9. Une conférence préalable au dépôt des Candidatures **n’aura pas lieu.**
10. Les Consultants individuels peuvent demander des éclaircissements sur la présente Demande de candidatures par courrier électronique à l'adresse à l'adresse AMEEMMCANigerPA@dt-global.com avec copie à procurement@mca.niger au plus tard au plus tard 5 jours avant la date de remise des candidatures. MCA-Niger répondra dans les 2 jours suivants la réception de la demande d’éclaircissements. L'Entité MCA se réserve le droit de ne pas répondre aux demandes d'éclaircissement soumises après la date et l'heure susmentionnées. Toutes les demandes d'éclaircissement sont officielles et écrites.
11. Le budget prévu pour ce contrat est ***« sans objet »***.
12. Les demandes sont soumises **uniquement** par voie électronique, au moyen d'un lien de demande de fichier (LDF), qui expire à la date limite de réception des Candidatures, conformément à la clause 17 ci-dessous. Ceci est la seule méthode acceptable pour soumettre les Candidatures. Les Candidatures soumises par courrier électronique, en pièce jointe ou sur support papier (en main propre, par courrier, par messagerie, etc.) seront rejetées.
13. Il n'est pas exigé que l’Offre technique - Formulaires 1 et 2 (et Formulaire 3, le cas échéant) soit protégée par un mot de passe, mais elle peut être protégée à la discrétion du Consultant. Les Consultants qui choisissent de protéger leurs Offres techniques par un mot de passe peuvent le faire pour se prémunir contre l'ouverture intempestive de ce document, mais il leur incombe de fournir le mot de passe correct dans le délai indiqué à la Clause 17 ci-dessous. Si un Consultant ne fournit pas le mot de passe correct qui ouvre les fichiers afin que leur contenu pertinent puisse être annoncé avant le délai prévu à la Clause 17, sa candidature sera rejetée. Les Consultants ne peuvent pas fournir ce mot de passe via le Lien de demande de fichier, mais il doit être envoyé à l’adresse électronique indiquée à la Clause 12 ci-dessus.
14. L'Offre financière (Formulaire 4) est soumise avec les autres formulaires. Il n'est pas exigé que l’Offre financière soit protégée par un mot de passe, mais elle peut être protégée à la discrétion du Consultant. Les Consultants qui choisissent de protéger leurs Offres financières par un mot de passe peuvent le faire pour se prémunir contre l'ouverture intempestive de ce document, mais il leur incombe de fournir le mot de passe correct lorsque cela est exigé par l’Entité MCA. Un Consultant qui ne fournit pas le mot de passe pour accéder à son offre financière au moment de soumettre sa Candidature ; le mot de passe est demandé par l'Entité MCA après l'évaluation des Candidatures. Si un Consultant ne fournit pas le mot de passe correct dans les deux (2) jours ouvrables suivant la demande de l'Entité MCA, sa Candidature est rejetée dans son intégralité.
15. La date limite de réception de votre candidature est le **30 novembre 2022 à 10 h 00 (heure locale – GMT+1)**. Le LDF à utiliser pour soumettre la Candidature est : <https://www.dropbox.com/request/iflmQNXN9HQwZ8CefB3c>. Le même LDF peut être utilisé (plus d'une fois) pour soumettre l'offre technique et l'offre financière, ainsi que tout document supplémentaire ou accessoire.
16. Tous les documents soumis (qu’il s’agisse de fichiers autonomes ou de fichiers contenus dans des dossiers) doivent être au format Microsoft Office ou PDF. Aucun fichier ou dossier compressé n’est accepté ; ainsi les documents soumis dans n’importe quel format archivé et/ou compressé (compressé par WinZip, y compris toute application de la famille zip-, WinRAR, 7z, 7zX, ou tout autre format similaire) ne seront pas acceptés.
17. Les Consultants doivent utiliser le format de nom de fichier suivant pour la préparation des Candidatures :
18. Nom du fichier de l'offre technique : [Nom du Consultant] - Intitulé de la passation de marché - N° de réf. [insérer le numéro de la Demande de candidatures].
19. Nom du fichier de l'offre financière : [Nom du Consultant] - Intitulé de la passation de marché - N° de réf. [insérer le numéro de la Demande de candidatures].
20. **Procédure de sélection** : Le Consultant sera sélectionné conformément aux procédures de sélection des Consultants individuels énoncées dans les Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC, qui sont disponibles sur le site Web de la MCC ([www.mcc.gov](http://www.mcc.gov)).
21. Le processus de sélection comprend deux étapes :

a) MCA-Niger évaluera les Candidatures et sélectionnera le consultant dont le CV/les qualifications et l'expérience répondent le mieux aux critères énoncés à la Section 4 de la Demande de candidatures, puis

b) l'offre financière du Consultant le plus qualifié sera ouverte. Le Contrat est attribué après négociations et analyse du caractère raisonnable du prix. Dans le contrat qui en découlera, le Consultant ne sera payé que pour les heures travaillées.

1. Toutes les candidatures sont valables pour une période de **90 jours** à compter de la date limite de soumission.
2. Le MCA-Niger se réserve le droit d’annuler la présente Demande de Candidatures à toute étape du processus, sans être tenu d’en apporter les justifications ; toute contestation portant sur une telle annulation sera irrecevable.
3. Les Consultants ne peuvent contester les résultats d'une passation de marché que conformément aux règles établies dans le Système de contestation des soumissionnaires mis en place par le MCA-Niger et approuvé par la MCC. Le Système de contestation des soumissionnaires est accessible à l’adresse suivante <https://www.mcaniger.ne/2018/07/10/procedures-de-recours-bid-challenge>

Toute contestation sera adressée au :

Secrétariat du Bid Challenge, Millennium Challenge Account- Niger

Boulevard Mali Béro en Face du Lycée Bosso BP 738 – Niamey

Email : bid.challenge@mcaniger.ne avec copie à : procurement@mcaniger.ne;

AMEEMMCANigerPA@dt-global.com

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l’expression de mes sentiments distingués.

**Pour le MCA-Niger :**

**Mamane M. ANNOU**

**Le Directeur Général**

1. Formulaires de Candidature

**Formulaire 1 : Lettre de candidature**

**[*Lieu, Date*]**

A : Monsieur Mamane M. ANNOU

Directeur Général de MCA-Niger

Boulevard Mali Béro,

Niamey-Niger:

Monsieur/Madame,

Objet : **Sélection de Consultants régionaux pour le compte de MCA-Niger.**

N° de réf. : **CRA/PRAPS/IC/374/22 - CRA/4/IC/292/22 - CRA/5/IC/310/22 - CR/PRAPS/5/IC/287/21 - PRAPS/5/IC/290/22 - CR/PRAPS/IC/417/22**

Je, soussigné, propose de fournir les services de consultant pour la mission susmentionnée conformément à la Lettre d'invitation en date du [***Date***].

Par la présente, je soumets ma Candidature comprenant mon dernier curriculum vitae mis à jour qui indique, entre autres, les missions pertinentes que j'ai accomplies précédemment et les personnes que j'ai citées comme références avec leurs coordonnées complètes.

Je déclare par la présente que toutes les informations et déclarations contenues dans le présent document sont exactes et fiables. Je conviens que toute interprétation erronée du présent document peut entraîner ma disqualification.

Je certifie par la présente que je ne participe à aucune des activités interdites décrites dans la *Politique de lutte contre la Traite des Personnes de la MCC* ni ne facilite ou n'autorise de telles activités, ni aucune activité interdite pendant la durée du Contrat. Enfin, je reconnais que la participation à de telles activités est un motif de suspension ou de résiliation de l'emploi ou du Contrat.

Je reconnais avoir pris connaissance de la *Politique de la MCC en matière de prévention, de détection et de répression de la fraude et de la corruption dans le cadre des activités de la MCC*[[1]](#footnote-1) et je certifie par la présente que je ne participe pas ou ne facilite pas la fraude et la corruption telles que décrites dans la Clause 4 des IGC. Enfin, je reconnais que la participation à de telles activités constitue un motif de suspension ou de résiliation du Contrat. Je certifie en outre que je remplis les critères requis pour bénéficier d'un contrat financé par la MCC, conformément aux clauses d'éligibilité énoncées dans les *Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC*.

Si les négociations ont lieu pendant la période de validité initiale de la Candidature, je m'engage à négocier à condition d'être disponible pour la mission.

Ma proposition est susceptible d'être modifiée lors des négociations du Contrat.

Je comprends et accepte sans condition que, conformément à la Section 2 de la présente Demande de candidatures (ISC), toute contestation ou réclamation concernant le processus ou les résultats de la présente passation de marché ne peut être présentée que par le biais du Système de contestation des soumissionnaires (SCS) de l'Entité MCA.

Je comprends que vous n'êtes pas tenu d'accepter les propositions que vous pourriez recevoir.

Je reconnais que ma signature numérique/numérisée est valide et juridiquement contraignante.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[Nom du Consultant individuel]

[Date] [Signature]

**Formulaire 2 : Curriculum Vitae (CV)**

**Poste de : (à compléter par le Consultant)**

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **Nom**
 | [Insérer le nom complet]  |
| 1. **Date de naissance**
 | [Insérer la date de naissance] |  |  |
| 1. **Nationalité**
 | [Insérer la nationalité] |  |  |
| 1. **Formation**
 | [Indiquer les études universitaires et autres formations spécialisées, en précisant le nom des établissements, les diplômes obtenus et les dates d'obtention]. |
| 1. **Affiliation à des associations professionnelles**
 | [insérer les informations pertinentes] |
| 1. **Autres formations**
 | [Indiquer les formations postuniversitaires et autres formations pertinentes] |
| **Pays où le consultant a travaillé** | [Citer les pays où le consultant a travaillé au cours des dix dernières années] |
| **Langues** | [Pour chaque langue, indiquer le niveau de compétence : excellent, bon, moyen ou faible à l'oral, en lecture et en rédaction].  |
|  | Langue | Oral | Lecture |  Rédaction |
| **Emplois passés** | [En commençant par le poste actuel, énumérer dans l'ordre inverse tous les emplois occupés par le consultant depuis l'obtention de son diplôme, en indiquant pour chaque emploi (voir le format ci-dessous) : les dates d'emploi, le nom de l'organisme employeur, les postes occupés]. |
|  | De [mois] [année] : | À [mois] [année] : |
|  | Employeur : |
|  | Poste(s) occupé(s) : |
|  |  |
| **Travaux antérieurs qui illustrent le mieux la capacité à s’acquitter des tâches assignées** | [Parmi les missions auxquelles le consultant a participé, indiquer les informations suivantes concernant les missions qui illustrent le mieux sa capacité à accomplir les tâches énumérées dans la Lettre d'intention]. |
|  | Nom de la mission ou du projet : |  |
|  | Année : |  |
|  | Lieu : |  |
|  | Entité MCA : |  |
|  | Principales caractéristiques du projet : |  |
|  | Poste occupé : |  |
|  | Activités/tâches effectuées : |  |
|  |  |  |
| **Références bibliographiques** | *[Indiquer au moins trois personnes de référence ayant une très bonne connaissance de votre travail. Indiquer le nom, le titre, le téléphone et l'adresse électronique de chaque personne citée comme référence. L’****Entité MCA*** *se réserve le droit de communiquer avec d’autres sources et de vérifier les références. Les références concernant l'expérience de travail avec la MCC ou le MCA sont fournies ci-dessous, séparément]* |
| **Expérience passée avec la MCC ou le MCA**  | *[Insérer des informations sur tous les contrats financés par la MCC (exécutés soit directement avec la MCC, soit avec une Entité de la Millennium Challenge Account, partout dans le monde) auxquels le Consultant participe ou a participé en tant que Consultant chef de file, affilié, associé, filiale, Sous-consultant ou dans tout autre rôle.]* |

**Certification** :

Je, soussigné(e), certifie qu'à ma connaissance, ce CV me décrit correctement, ainsi que mes qualifications et mon expérience. Je comprends que toute déclaration volontairement erronée contenue dans le présent document peut entraîner ma disqualification ou ma révocation, au cas où je suis engagé.

Je, soussigné(e), déclare par la présente que j'accepte de participer à la mission susmentionnée. Je déclare en outre que je suis en mesure et désireux de travailler pendant la période prévue dans la Lettre d'invitation mentionnée ci-dessus.

Signature :

Date :

**Formulaire 3 : Approche et Méthodologie**

**[Non Applicable].**

**Formulaire 4 : Offre Financière**

**Poste de : (à compléter par le Consultant)**

**[*Lieu, Date*]**

A : Monsieur Mamane M. ANNOU

Directeur Général de MCA-Niger

Boulevard Mali Béro,

Niamey-Niger:

Monsieur/Madame,

**Objet :** Sélection de Consultants Régionaux pour le compte de MCA-Niger.

**N° de réf. :** **CRA/PRAPS/IC/374/22 - CRA/4/IC/292/22 - CRA/5/IC/310/22 - CR/PRAPS/5/IC/287/21 - PRAPS/5/IC/290/22 - CR/PRAPS/IC/417/22**

Monsieur/Madame,

Après avoir examiné la Documentation de la lettre d'invitation, j'ai le plaisir de soumettre la proposition financière suivante pour les services à fournir :

***[Fournir des informations sur les salaires des trois dernières années]****.*

[***Indiquer le taux d'honoraires mensuel[[2]](#footnote-2) , hors billets d'avion, hébergement, per diem et autres frais].***

Conformément à l'obligation qui nous est faite de prendre connaissance de la *Politique de la MCC en matière de prévention, de détection et de répression de la fraude et de la corruption dans le cadre des activités de la MCC*[[3]](#footnote-3) et à l’obligation de déclarer que nous n'avons pas participé à des actes de fraude et de corruption tels que décrits à la Clause 4 des IGC, je certifie que :

1. Les prix figurant dans l’offre ont été fixés de manière indépendante, sans aucune consultation, communication ou accord avec d’autres soumissionnaires ou concurrents en vue de restreindre la compétition relative :
2. auxdits prix ;
3. à l’intention de soumettre une offre ; ou
4. aux méthodes ou facteurs de calcul des prix proposés.
5. Les prix figurant dans la présente offre n'ont pas été et ne seront pas sciemment divulgués par nous, directement ou indirectement, à tout autre soumissionnaire ou concurrent avant l'ouverture de la Proposition ou l'attribution du contrat, sauf disposition contraire de la loi ;
6. nous n'avons pas tenté ou ne tenterons pas d'inciter une autre entreprise à soumettre ou à ne pas soumettre une offre dans le but de restreindre la concurrence ; et

je comprends que vous n'êtes pas tenu d'accepter les propositions que vous pourriez recevoir et qu'un contrat contraignant n'interviendrait qu'après la conclusion de négociations finales sur la base des éléments techniques et de prix proposés.

Je reconnais que ma signature numérique/numérisée est valide et juridiquement contraignante.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l’expression de mes sentiments distingués.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[Nom du Consultant individuel]

[Date]

1. Termes de Référence
	1. **Coordonnateurs régionaux CRA Tahoua, Tillabéry, Maradi et Dosso**

 **Réf. : CRA/PRAPS/IC/374/22 et CRA/5/IC/310/22**

|  |
| --- |
| **Millennium Challenge Account-Niger (MCA-Niger)****Poste :** Coordonnateurs Régionaux CRA (Agriculture Résilience au Climat) **Lieu d’affectation :** Tahoua -Tillabéry,Maradi et Dosso (Niger)**Disponibilité :** Immédiate**NB. Le MCA-Niger envisage à travers cet avis constituer des contrats cadres. (Constitution d’une réserve de recrutement)****Les candidats sélectionnés seront prioritairement affectés dans les localités selon les besoins.** |

|  |
| --- |
| **Présentation de MCA-Niger :** |
| L’État du Niger a conclu avec le Millennium Challenge Corporation (MCC), une institution américaine d’aide bilatérale au développement, un accord de don d’une enveloppe de plus de 437 millions de dollars pour la réalisation du Programme Compact qui comporte deux projets majeurs :* Le projet Irrigation et Accès aux Marchés, dont l’objectif est d’augmenter les revenus d’origine rurale, en assurant un accès suffisant aux divers secteurs et marchés existants.
* Le Projet de Communautés Résilientes au Changement Climatique qui vise à augmenter les revenus des familles dépendant de l’agriculture et de l’élevage à petite échelle dans les régions rurales du Niger.

Pour la mise en œuvre du Compact, le Gouvernement nigérien et le MCC ont mis en place une entité autonome dénommée, le Millennium Challenge Account (MCA-Niger) dont la mission sera de conduire les projets dans les délais impartis.Ainsi, le MCA-Niger recherche des Coordonnateurs régionaux pour l’Activité CRA du Projet **« Communautés Résilientes au Changement Climatique »,**basés(e) à Tahoua -Tillabéry,Maradi et Dosso (Niger) |

|  |
| --- |
| **Le Poste**:Sous la supervision du Manager de CRA, le Coordonnateur aura pour mission de :* Assurer la coordination régionale de l’Activité CRA du Projet « Communautés Résilientes au Changement Climatique », notamment la mise en œuvre, la gestion et la supervision des activités/travaux au niveau régional ;
* Assurer la coordination technique et administrative de l’ensemble des activités financés par le MCA-Niger au niveau régional ;
* Suivre le processus de développement et réception des activités/travaux avec les acteurs concernés. Spécialement veiller à ce que les dossiers y compris les documents environnementaux, sociaux, fonciers, réinstallation, genre, et d’analyses économiques soient partagés de façon ponctuelle avec le MCA-Niger pour les revues et approbations qui sont exigées.
* Bonne connaissance des logiciels techniques de gestion ou d’autres packages de conception technique informatisés

**Compétences :**La personne qui sera retenue pour ce poste doit remplir les conditions suivantes :* Détenir un diplôme d'études supérieures (BAC + 5) ou qualification équivalente dans le domaine du développement agricole/rural : agronomie, environnement/eaux et forêts, Génie Rural ou équivalent ;
* Avoir au moins 5 ans d'expérience en planification et gestion des projets/programmes de développement agricole/rural ;
* Deux expériences au moins en qualité de coordonnateur de projet dans les projets/programmes de développement dans le secteur du développement agricole et rural
* Deux expériences de travail au moins sur des projets financés par des organisations internationales
* Avoir des compétences linguistiques en français, anglais et haoussa ;
* Maîtrise de l’outil informatique
 |

* 1. **Coordonnateurs régionaux PRAPS Tahoua, Tillabéry, Maradi et Dosso**

**Réf. : CRA/PRAPS/IC/374/22**

|  |
| --- |
| **Millennium Challenge Account-Niger (MCA-Niger)****Poste :** Coordonnateurs Régionaux PRAPS (Programme Régional d’Appui au Pastoralisme au Sahel)**Lieu d’affectation :** Tahoua -Tillabéry,Maradi et Dosso (Niger)**Disponibilité :** Immédiate**NB. Le MCA-Niger envisage à travers cet avis constituer des contrats cadres (Constitution d’une réserve de recrutement).****Les candidats sélectionnés seront prioritairement affectés dans les localités selon les besoins.** |

|  |
| --- |
| **Présentation de MCA-Niger :** |
| L’État du Niger a conclu avec le Millennium Challenge Corporation (MCC), une institution américaine d’aide bilatérale au développement, un accord de don d’une enveloppe de plus de 437 millions de dollars pour la réalisation du Programme Compact qui comporte deux projets majeurs :* Le projet Irrigation et Accès aux Marchés, dont l’objectif est d’augmenter les revenus d’origine rurale, en assurant un accès suffisant aux divers secteurs et marchés existants.
* Le Projet de Communautés Résilientes au Changement Climatique qui vise à augmenter les revenus des familles dépendant de l’agriculture et de l’élevage à petite échelle dans les régions rurales du Niger.

Pour la mise en œuvre du Compact, le Gouvernement nigérien et le MCC ont mis en place une entité autonome dénommée, le Millennium Challenge Account (MCA-Niger) dont la mission sera de conduire les projets dans les délais impartis.Ainsi, le MCA-Niger recherche des Coordonnateurs régionaux pour l’Activité PRAPSdu Projet **« Communautés Résilientes au Changement Climatique »,**basés(e) à Tahoua -Tillabéry,Maradi et Dosso (Niger). |

|  |
| --- |
| **Le Poste**:Sous la supervision du Manager de l’Activité « Programme Régional d’Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) du MCA Niger, le Coordonnateur Régional assumera les principales tâches et responsabilités suivantes :* Assister la supervision de la mise en œuvre, la gestion, et la coordination des activités du projet au niveau régional ;
* Assurer la coordination technique et administrative de l’ensemble des activités financées par le MCA ­Niger au niveau régional ;
* Suivre les processus de développement et réception des travaux avec les acteurs concernés. Spécialement veiller à ce que tous les dossiers y compris les documents environnementaux, sociaux, fonciers, réinstallation, genre, et d’analyses économiques soient partagés de façon ponctuelle avec le MCA ­Niger pour les revues et approbations qui sont exigées ;
* Participer à l’élaboration et à la validation avec le MCA ­Niger des fiches d’évaluation des Plans d’Investissement Régionaux ;
* Coordonner avec les représentants des Agents de Passation des Marchés et de Finances de MCA­ Niger pour accompagner les processus transparents de gestion financière et de passation des marchés dans les communes.
* Participer à l’élaboration des termes de référence (TDRs) pour le recrutement des consultants (prestataires de services) ;
* Assurer la supervision administrative des experts transversaux ainsi que la coordination, l’intégration et la contribution active de ces experts durant la mise en œuvre des activités.
* Fournir des informations au Manager PRAPS pour l'évaluation du rendement du personnel intégré et participer à l’évaluation de ce personnel ;
* Appuyer et faciliter les missions des consultants (prestataires de services), du personnel du MCA­ Niger ;
* Faire le suivi quotidien de la mise en œuvre des activités au niveau de la région et produire des rapports mensuels au MCA Niger ;
* Proposer ou prendre des initiatives pour améliorer le travail de l’équipe ;
* Préparer et animer les réunions du personnel intégré et les rencontres avec les parties prenantes, en particulier les agents et personnel du Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage.
* Veiller au respect des délais de mise en œuvre des activités, principalement celles financées par le MCA ­Niger;
* Faciliter la collaboration entre le personnel intégré et les partenaires de mise en œuvre ;
* Veiller au strict respect des délais MCA ­Niger dans la collecte, l’analyse et l’envoi des données de suivi et évaluation ;
* Participer aux Panels d'Evaluation Technique (PET) des activités PRAPS financées par MCA ­Niger ;
* Entretenir des relations saines de travail avec les structures déconcentrées de l’administration

**Profil pour le poste:*** Diplôme universitaire de base de niveau supérieur (minimum Bac + 5 ou équivalent) dans le dans le domaine du développement agricole et rural principalement dans le domaine de sciences animales, en gestion des ressources naturelles, ou dans des domaines similaires.
* Avoir au moins cinq (05) ans d’expérience pratique dans le domaine de planification et la gestion des projets ;
* Expériences antérieures en collaboration avec des projets de développement communautaire ;
* L'expérience de travail sur des projets financés par des organisations internationales est souhaitable ;
* Bonne capacité organisationnelle et de coopération, aptitude à travailler de façon autonome, sous pression
* Aptitude démontrée à collaborer avec des équipes et des institutions multidisciplinaires, y compris des experts techniques, des représentants du gouvernement, de la société civile et des partenaires techniques et financiers, (celle avec le Gouvernement Américain et la Banque Mondiale serait un atout) ;
* Fortes compétences en communication écrite et orale en français et fortes compétences interpersonnelles
* Bonne connaissance des logiciels informatiques courants (Word, Excel, Power Point, Internet) et autres outils de communication ;
* De bonnes compétences en communication en langue locale des communautés, les compétences linguistiques en anglais sont un bonus.
* Bonne connaissance des stratégies et des politiques nationales en vigueur dans le domaine du développement agricole et rural;
 |

* 1. **Spécialistes Suivi-Evaluation CRA/PRAPS (Tahoua, Tillabéry, Maradi et Dosso) –Réf. : CRA/PRAPS/IC/374/22**

**Millennium Challenge Account-Niger (MCA-Niger)**

**Poste : Spécialistes Suivi-Evaluation, Activités « Agriculture Résiliente au Climat (CRA) » et « Programme Régional d’Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) »**

**Lieu d’affectation :** Tahoua -Tillabéry,Maradi et Dosso (Niger)

**Disponibilité :** Immédiate

**NB. Le MCA-Niger envisage à travers cet avis constituer des contrats cadres (Constitution d’une réserve de recrutement). Les candidats sélectionnés seront prioritairement affectés dans les localités selon les besoins.**

|  |
| --- |
| * 1. **Mission**

Sous la supervision administrative du Coordonnateur régional CRA ou PRAPS et la supervision technique du Directeur de Suivi et Evaluation du MCA-Niger, le Spécialiste en Suivi et Evaluation sera un membre clé de l'équipe du MCA-Niger en assurant un leadership intellectuel et technique pendant la mise en œuvre du Compact. Au niveau régional, l'expert sera responsable de la gestion quotidienne et de la supervision de toutes les activités liées au suivi et évaluation.  |
| * 1. **Rôles et responsabilités :**
* Travailler en étroite collaboration avec le Directeur S&E du MCA-Niger, les gestionnaires et ses homologues du MCA-Niger pour améliorer continuellement la performance du système de suivi et d'évaluation ;
* Fournir des suggestions pour réviser le plan de suivi et d'évaluation du MCA-Niger, y compris les modifications et les mises à jour au fur et à mesure que des informations améliorées deviennent disponibles (mise à jour des indicateurs, bases de référence et cibles sur réception de données nouvelles ou de qualité supérieure) ;
* S'assurer que les rapports sont basés sur les indicateurs du plan de suivi et d'évaluation du MCA Niger convenu et que les indicateurs sélectionnés, qui sont incorporés dans le tableau de suivi des indicateurs (Implementation Tracking Table).
* Contribuer à la préparation et la mise en œuvre d’évaluation interne et/ou externe du programme selon le cas
* Fournir une assistance pour guider et superviser les consultants ou les organisations qui sont engagés pour mettre en œuvre des enquêtes ou études ;
* Participer à des visites de sites, des discussions, l'examen des rapports de projet, l'examen des données secondaires, la préparation de rapports réguliers et l'étude de la qualité des données ;
* Fournir des contributions pour organiser la formation en S&E pour MCA-Niger et le personnel des partenaires d'exécution, les organisations locales et les parties prenantes primaires afin de développer les capacités locales de S&E ;
* Contribuer à la revue des livrables soumis par les Consultants ;
* Assurer des fonctions supplémentaires, selon les directives raisonnables des Managers CRA et PRAPS et S&E ou de l’administration du MCA.
 |
| * 1. **Qualifications et expérience :**
* Être titulaire d’un diplôme universitaire minimum (Bac + 4) en économie, politique publique, statistique, suivi évaluation, gestion des projets, sciences sociales, développement rural, administration des affaires ou dans d'autres domaines connexes ;

Justifier d’au moins cinq (5) années d'expérience en suivi et évaluation avec une expérience particulière dans des programmes complexes à composantes multiples dans des organisations internationales ;* Avoir une expérience pratique avérée dans l’utilisation de méthodes et d'approches de S & E, y compris quantitative, qualitative et participative, ainsi que l’élaboration des champs de travail et la rédaction des rapports ;
* Expérience en informatique et des connaissances pratiques dans l'utilisation des applications bureautiques standard ;
* Maîtrise du français. La maîtrise de l'anglais constituerait un atout.
* Être capable d'établir des priorités, de planifier, de coordonner et de surveiller son propre travail et d'exécuter le travail dans les délais convenus.
* Faire montre d’ouverture au changement, la souplesse et une capacité à gérer les complexités.
* Être apte à effectuer des visites régulières sur le terrain et d'interagir avec différentes parties prenantes, en particulier les parties prenantes primaires.
 |

* 1. **Spécialiste GIS CRA/PRAPS (Tahoua, Tillabéry, Maradi et Dosso) –**

**Réf. : CRA/PRAPS/IC/374/22**

**Millennium Challenge Account-Niger (MCA-Niger)**

**Poste : Spécialiste Genre et Inclusion Sociale (GIS),** **Activités « Agriculture Résiliente au Climat (CRA) » et « Programme Régional d’Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) »**

**Lieu d’affectation :** Tahoua -Tillabéry,Maradi et Dosso (Niger)

**Disponibilité :** Immédiate

**NB. Le MCA-Niger envisage à travers cet avis constituer des contrats cadres (Constitution d’une réserve de recrutement). Les candidats sélectionnés seront prioritairement affectés dans les localités selon les besoins.**

|  |
| --- |
| * + 1. **Objet de la mission**

Sous la supervision administrative du Coordonnateur régional CRA ou PRAPS et la supervision technique de la Manager GIS, le Spécialiste en Genre et Inclusion Sociale (GSI) sera un membre clé de l'équipe du MCA-Niger en assurant un leadership intellectuel et technique pendant la mise en œuvre du Compact. Au niveau régional, l'expert en Genre et Inclusion Sociale sera responsable de la gestion quotidienne et de la supervision de toutes les activités liées à GSI. Cela inclura l'intégration des activités de GSI dans les infrastructures, les services de gestion, la gestion des ressources naturelles, le foncier et la réinstallation, l'engagement des parties prenantes, etc. |
| * + 1. **Rôles et responsabilités :**

• Travailler directement avec le responsable du genre et de l'inclusion sociale pour s'assurer que les approches sociales et de genre sont intégrées à travers le pacte conformément aux politiques et procédures opérationnelles du MCC et aux jalons de l'inclusion sociale et de l'intégration du genre.• Travailler avec l'équipe Environnement et Performance Sociale pour s'assurer que les EIES et les PGES accordent une attention adéquate aux problèmes sociaux et de genre et aux risques des projets proposés. Ceux-ci comprennent (mais ne sont pas limités a) les questions relatives à la santé et la sécurité publiques, au VIH / SIDA, à l'hygiène et à la réinstallation.• Aider le responsable du genre et de l'inclusion sociale à élaborer et à mettre en œuvre un plan genre et intégration sociale (SGIP) qui incorpore des analyses sociales pertinentes et des contributions à tous les projets et activités.• Mettre à jour le SGIP régulièrement afin de refléter les changements de programme.• Dans le cadre du SGIP, élaborer un plan visant à accroître la sensibilisation et la capacité d'intégration sociale et de genre parmi tous les membres du personnel et les spécialistes du secteur du MCA tout au long du développement et de la mise en œuvre du projet.• Aider à fournir des commentaires sur tous les termes de référence (TOR) et la portée des travaux (SOW) pertinents afin de s'assurer que les questions sociales et de genre sont correctement prises en compte. Cela implique de veiller à ce que les questions sociales et de genre soient intégrées dans tous les contrats et entre les parties prenantes dans le but d'améliorer les avantages sociaux du contrat et de promouvoir le développement durable.• Assurer la supervision des consultants et / ou des sous-traitants et travailler avec les entités chargées de la mise en œuvre pour garantir que l'intégration du genre et l'inclusion sociale sont pleinement intégrées dans les projets et les activités.• Veiller à ce que les termes relatifs à la politique de lutte contre la traite des personnes (C-TIP) de MCC soient inclus dans tous les documents d'appel d'offres et les documents contractuels.• Examiner les produits livrables pour tous les projets afin de s'assurer que les questions de genre sont suffisamment intégrées et que la planification, le budget et les ressources en personnel sont adéquats pour le travail analytique et les activités de GSI.• Surveiller et rapporter la qualité et les progrès réalisés sur les initiatives d'intégration sociale et de genre au Manager Genre et Inclusion Sociale. Suivre les ressources investies dans les initiatives sociales et de genre, et identifier les domaines qui peuvent être renforcés ou modifiés.• Collaborer avec d'autres collègues de MCA pour assurer l'intégration sociale et de genre dans l'ensemble du Compact conformément aux politiques et aux exigences de MCC. Ceci inclut mais n'est pas limité à la collaboration avec :• Collaborer avec les collègues chargés de l'analyse économique et du suivi et de l'évaluation pour s'assurer que la collecte de données est ventilée par âge, revenu et sexe, avec des indicateurs spécifiques au genre, des outils de collecte de données et de suivi.• Collaborer avec les collègues des infrastructures pour soutenir les efforts de construction à grande échelle d'irrigation et de routes ;• Collaborer avec les collègues chargés de la protection environnementale et sociale veillent à ce que les analyses sociales et spécifiques au genre éclairent le développement et le déploiement des évaluations d'impact environnemental et social (EIES), des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) et des plans d'action de réinstallation. Ceux-ci comprennent (mais ne sont pas limités à) des questions relatives à la santé et à la sécurité publiques, au VIH / SIDA et à la réinstallation.• Autres tâches et responsabilités au besoin. |
| * + 1. **Qualifications et expérience :**

• Un diplôme d'études supérieures (Bac + 3 minimum) en sciences sociales ou dans une discipline connexe (anthropologie, sociologie, politique publique, développement communautaire, etc.)• Au moins cinq (5) années d'expérience dans les questions sociales et liées au genre dans un contexte de développement international, avec une expertise avérée dans l'analyse sociale et de genre et l'intégration du genre dans les projets ;•Expérience confirmée des approches participatives de développement et de travail en collaboration avec la société civile, les ONG, le gouvernement, le secteur privé, les organisations communautaires et d'autres parties prenantes concernées.• Excellentes compétences informatiques (MS Office, MS Excel, Internet). |

* 1. **Spécialistes Foncier-Réinstallation CRA/PRAPS (Tahoua, Tillabéry, Maradi et Dosso) – Réf. : CRA/PRAPS/IC/374/22 et CR/PRAPS/5/IC/287/21**

**Millennium Challenge Account-Niger (MCA-Niger)**

**Poste : Spécialistes Foncier-Réinstallation,** **Activités « Agriculture Résiliente au Climat (CRA) » et « Programme Régional d’Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) »**

**Lieu d’affectation :** Tahoua -Tillabéry,Maradi et Dosso (Niger)

**Disponibilité :** Immédiate

**NB. Le MCA-Niger envisage à travers cet avis constituer des contrats cadres (Constitution d’une réserve de recrutement). Les candidats sélectionnés seront prioritairement affectés dans les localités selon les besoins.**

|  |
| --- |
| * + 1. **Objectif du poste :**

Sous la supervision administrative du Coordonnateur régional CRA ou PRAPS et la supervision technique des Managers Foncier et Réinstallation, le titulaire sera responsable dans la mise en œuvre du Programme Compact concernant toutes les activités de sécurisation et de gouvernance foncière. Il veillera à l’exécution des activités d’accompagnement des collectivités dans la mise en place du dispositif de l’application des textes du code rural, de la politique foncière du Niger, de l'aménagement du territoire et des démarches de gestion des ressources naturelles dans la zone d’intervention du MCA-Niger.  |
| * + 1. **Rôles et responsabilités :**
* Travailler en étroite collaboration avec les chargés de la Politique foncière, le chargé SIG/BD, le chargé de la réinstallation et le spécialiste de l’engagement des parties prenantes pour assurer la mise en place des systèmes de collecte et de gestion de l'information foncière afin de garantir que les résultats et les observations du terrain contribuent adéquatement à la sécurisation et à la gouvernance foncière dans les communes d’intervention;
* Superviser toutes les activités liées à la sécurisation foncière des producteurs sur les terres rurales et aménagées, des promoteurs de projets agro-sylvo-pastoraux et des PAP installées dans les périmètres;
* Développer et suivre la mise en œuvre des plans de dynamisation et de renforcement des capacités techniques et institutionnelles des structures locales de gestion foncières (cofob, cofocom, cofodep) dans la zone d’intervention du MCA-Niger;
* Superviser l’accompagnement de proximité et le renforcement des capacités techniques des structures locales de gouvernance et de sécurisation foncière dans les communes d’intervention du MCA-Niger;
* Superviser et veiller à l’appropriation et à l’application de la politique foncière du Niger dans les communes d’intervention du MCA-Niger;
* Assister le Responsable du Foncier pour diriger et fournir des conseils aux autres membres du personnel de MCA-Niger, y compris le personnel du MCA intégré dans les projets PRAPS et CRA, sur les questions foncières, contribuant ainsi à une bonne mise en œuvre du régime foncier et de réinstallation du compact;
* Veiller au strict respect des normes de sécurisation foncière dans la réalisation des activités des projets PRAPS et CRA et assurer l'atteinte des résultats ciblés ;
* Contribuer à l'élaboration des termes de référence pour les activités foncières et de réinstallation à mettre en œuvre par les prestataires de services, et veiller à la mise en œuvre de ces activités, les analyser de manière critique et formuler des recommandations pour les ajuster et les améliorer ;
* Appuyer le Responsable du Foncier dans l’approbation de tous les livrables et rapports pertinents élaborés par les consultants et entités de mise en œuvre du MCA dans le cadre de la mise en œuvre des activités foncières du compact ;
* Participer activement à la mise en place du laboratoire foncier et à son animation en étroite collaboration avec les partenaires des entités de mises en œuvre (SPNCR et ONAHA)
* Apporter un appui conseil aux communes Grande irrigation dans l’exécution de leurs PDC sur les questions foncières et de gestion des ressources naturelles;
* Participer à toutes les réunions, groupes de travail, événements, examens de documents, etc. appropriés pour assurer l'intégration de la conception et de la mise en œuvre des activités de réinstallation, de sécurisation et de gouvernance foncière, y compris une participation active à la conception et la mise en œuvre des activités de gestion intégrée et durable des ressources en eau pour un meilleur accès à l'eau, à la terre et aux ressources naturelles ;
* Veiller sous la supervision du Responsable du Foncier, à ce que la Direction Générale du MCA soit pleinement et continuellement informée des progrès, des activités et des défis en matière de conception des activités de sécurisation et de gouvernance foncières et de réinstallation à travers la production des rapports périodiques;
* Maintenir une communication et une collaboration continues avec les homologues appropriés du MCC, en particulier les Homologues fonciers et de réinstallation, mais aussi d'autres chefs de projets et experts techniques, le cas échéant ;
* Proposer et développer des termes de référence pour les études spéciales selon les besoins, suivre la conduite des études et organiser la validation des résultats de l'étude ;
* Contribuer activement au développement de stratégies transversales telles qu'un programme de suivi et d'évaluation, une stratégie de genre, des plans environnementaux et toutes les garanties sociales nécessaires ;
* Maintenir sous la supervision du Responsable du Foncier, des rapports et communications appropriés avec des responsables gouvernementaux selon les directives de la Direction Générale du MCA ;
* Assurer sous la supervision du Responsable du Foncier, la liaison avec les agences gouvernementales responsables de la politique et de la mise en œuvre de la sécurisation et gouvernance foncière et faciliter la participation du gouvernement dans les visites de terrain sur les sites de mise en œuvre du MCA, le cas échéant ;
* Fournir un soutien administratif au Responsable du foncier et de la réinstallation, au besoin ;
* Initier et compléter toutes autres tâches ou activités demandées par le Responsable du foncier et la coordination du MCA-Niger.
 |
| * + 1. **Qualifications et expériences requises**
* Diplôme supérieur (BAC+4) en droit, sociologie, géographie, socio-économie ou autre discipline pertinente ;
* Un minimum de huit (8) ans d'expérience pratique dans des postes liés ou comprenant la réalisation des activités liées aux questions foncières en milieu rural au Niger, en gestion et accompagnement des structures locales de gestion foncière ;
* Une connaissance approfondie de la politique foncière et du droit foncier rural au Niger est fortement exigée;
* Solides compétences en communication et aptitude à travailler en équipe, et un leadership en conduite des activités de groupe ;
* Bonne connaissance et expérience en matière de gestion des conflits fonciers au Niger;
* Bonne attitude de proactivité à considérer le régime foncier dans le contexte plus large comme influencé par des facteurs économiques, sociologiques, institutionnels, culturels et politiques.
* Compétences informatiques (MS Office, logiciels de gestion de données, et de planification tels que MS Project);
* Bonne connaissance des systèmes de suivi et de gestion axé sur les résultats.
* Excellentes compétences écrites et orales en français
* Maîtrise de la communication écrite et orale en haoussa ou zarma;
* Compétences linguistiques en anglais serait est atout ;
 |

* 1. **Chauffeurs CRA/PRAPS (Tahoua, Tillabéry, Maradi et Dosso)**

 **Réf. : CRA/PRAPS/IC/374/22**

**Millennium Challenge Account-Niger (MCA-Niger)**

**Poste : Chauffeurs,** **Activités « Agriculture Résiliente au Climat (CRA) » et « Programme Régional d’Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) »**

**Lieu d’affectation :** Tahoua -Tillabéry,Maradi et Dosso (Niger)

**Disponibilité :** Immédiate

**NB. Le MCA-Niger envisage à travers cet avis constituer des contrats cadres (Constitution d’une réserve de recrutement). Les candidats sélectionnés seront prioritairement affectés dans les localités selon les besoins.**

|  |
| --- |
| * + 1. **Objet de la mission**

Sous la responsabilité du Manager sécurité, les chauffeurs seront chargés d’assurer le transport du personnel en mission, et toutes tâches qui nécessitent des déplacements au bord d’un véhicule dans les meilleures conditions de sécurité et de confort.  |
| * + 1. **Rôles et responsabilités :**

Sous la supervision administrative du Coordonnateur régional CRA ou PRAPS et la supervision technique du Manager sécurité, le titulaire du poste aura pour mission de :* Conduire les véhicules pour transporter le personnel du Millennium Challenge Account-Niger (MCA) et / ou les visiteurs de l'Organisation dans les régions d'affectation et lors de voyages à travers le Niger.
* Protéger le véhicule du MCA tout en attendant ses usagers : le personnel du MCA et/ou ses visiteurs VIP ; inspecter l'intérieur et l'extérieur du véhicule afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'accès non autorisé.
* Assurer le bon état mécanique du véhicule du MCA par des inspections régulières (en accordant une attention particulière aux freins et aux phares), puis effectuer un entretien préventif mineur au besoin et s'assurer que le véhicule demeure propre.
* Assurer la responsabilité de transporter le personnel du MCA en mission officielle, y compris le transport des visiteurs du MCA dans la région d'affectation, puis occasionnellement vers d'autres régions du Niger. Fournir, le cas échéant, des services de guide aux visiteurs VIP du MCA, tout en mettant de l'emphase et en décrivant des lieux d'intérêt historique ou actuel.
* Assurer la responsabilité de la livraison et du ramassage des colis, des fournitures, de la livraison des documents et des invitations à la demande des cadres du MCA. Également assurer parfois, les taches comprennent l'achat de fournitures pour le bureau du MCA ou la réalisation d'autres tâches importantes pour l'équipe du MCA.
* Le titulaire du poste est tenu de conduire le véhicule d'une manière sécurisée et en toute légalité, mais ce dernier doit également être attentif aux menaces éventuelles liées aux risques de sécurité et prendre les mesures de défense appropriées à cet effet si nécessaire.
* La sécurité des passagers doit demeurer une priorité absolue pour le titulaire du poste.
	+ 1. **Durée et période**

La durée du contrat est d’un an renouvelable en fonction des résultats de l'évaluation annuelle des performances du consultant. |
| * + 1. **Qualifications et expérience :**

La personne qui sera retenue pour ce poste doit remplir les conditions suivantes :* Avoir au minimum le niveau 3ème du collège d’enseignement général ou être titulaire d’un BEPC et un permis de conduire de la catégorie D de préférence ou catégorie B.
* Justifier d'au moins trois (3) à cinq (5) années d'expérience en tant que conducteur/chauffeur au sein d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG), ou d’une grande société de la place ;
* Capacité à bien conduire en zone urbaine et rurale ;
* Capacité à assurer la mise à jour des carnets de bord et d’entretien des véhicules ;
* Effectuer les courses du bureau et autres déplacements ;
* Connaissance des techniques de base de la conduite défensive et de toutes les fonctions et opérations liées au transport des employés, des visiteurs et des clients d'une Organisation internationale ;
* Connaissance du code de la route locale, ainsi que des habitudes de circulation et de la géographie locale ;
* Être capable de conduire un véhicule à moteur, capacite attestée par la possession d'un permis de conduire valide ;
* Être capable d'effectuer des réparations et de simples entretiens d'automobile tels que le remplacement des pneus, la vérification de la pression d'air des pneus, la vérification et le remplacement de l'huile de moteur et des filtres à huile.
 |

* 1. **Assistant Administratif et Financier CRA/PRAPS (Tahoua, Tillabéry, Maradi et Dosso) – Réf. : CRA/PRAPS/IC/374/22**

**Millennium Challenge Account-Niger (MCA-Niger)**

**Poste : Assistant Administration/Logistique/Finance des** **Activités « Agriculture Résiliente au Climat (CRA) » et « Programme Régional d’Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) »**

**Lieu d’affectation :** Tahoua -Tillabéry,Maradi et Dosso (Niger)

**Disponibilité :** Immédiate

**NB. Le MCA-Niger envisage à travers cet avis constituer des contrats cadres (Constitution d’une réserve de recrutement). Les candidats sélectionnés seront prioritairement affectés dans les localités selon les besoins.**

|  |
| --- |
| * + 1. **Objet de la mission**

Sous la supervision administrative du Coordonnateur régional CRA ou PRAPS et la supervision technique de la Directrice de l’Administration et des Finances, l’**Assistant Administration/Logistique/Finance aura les tâches suivantes :** |
| * + 1. **Tâches et Responsabilités :**

**Finances** * Préparer le budget trimestriel de l’équipe régionale et le soumettre pour approbation et financement au siège de MCA – Niger ;
* Assister le Coordonnateur adjoint dans la préparation et suivi des budgets des missions et ateliers ;
* Faire les paiements des perdiems des participants aux ateliers ;
* Réceptionner les livrables et factures des prestataires et vérifier la qualité des dossiers transmis ;
* Assurer le paiement des factures d’eau, d’électricité, et autres instances ;
* Gérer la petite caisse.

**Administration*** Appuyer l'équipe régionale dans la gestion administrative y compris la vérification des TimeSheet et factures, des budgets mensuels, des pièces comptables, du carburant, de la petite caisse, etc., avant transmission au siège du MCA – Niger ;
* Appuyer l’organisation des missions /ateliers/rencontres (TDR, ressources/logistiques, etc.) et la justification des dépenses réalisées.
* Mettre en place et tenir à jour les classeurs des contrats du projet
 |
| * + 1. **Produits livrables du contrat**

Un rapport d'activité mensuel avec factures mensuelles sera établi par le consultant à la fin de chaque mois. Un rapport final doit sanctionner la fin du contrat. Le rapport doit également identifier les tâches exécutées et les produits livrables non terminés. |
| * + 1. **Lieu, Durée et langue de travail :**

Les consultants sont appelés à travailler dans les bureaux régionaux CRA et PRAPS de MCA-Niger. La durée du contrat est de (1) un an renouvelable après une évaluation satisfaisante. La langue ainsi que tous les rapports et documents doivent être en français. |
| * + 1. **Qualifications :**
* Un diplôme universitaire (bac + 4) en gestion, administration, comptabilité, finances ou tout autre diplôme équivalent ;
* Environ deux (2) années d'expérience professionnelle dans une ONG ou un projet de développement ;
* expériences d’au moins un (1) an, en particulier dans les activités liées à la gestion financière ;
* Connaissances en informatiques en matière de messagerie électronique, de traitement de texte, de tableur, d'internet et de familiarité avec les systèmes d'information de gestion ;
* Excellentes compétences en communication écrite et verbale ;
* Excellentes compétences en communication et en relations interpersonnelles et expérience de travail avec plusieurs cultures ;
* Maîtrise du français écrit et parlé et l’anglais sera un atout;
* Compétence dans l'utilisation des logiciels de gestion (familiarité dans l’utilisation de SAP serait un atout supplémentaire).
 |
| ***Nota Bene*** : pour les connaissances en informatique, les compétences en communication écrite et verbale, et les compétences en communication et en relations interpersonnelles et expérience de travail avec plusieurs cultures, un test écrit et oral sera soumis aux trois premiers candidats retenus dans le classement. |

* 1. **Spécialiste en Performance Environnementale et Sociale (ESP) CRA/PRAPS (Tahoua, Tillabéry, Maradi et Dosso)**

 **Réf. : CRA/4/IC/292/22**

**Millennium Challenge Account-Niger (MCA-Niger)**

**Poste : Spécialiste en Performance Environnementale et Sociale (ESP) des** **Activités « Agriculture Résiliente au Climat (CRA) » et « Programme Régional d’Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) »**

**Lieu d’affectation :** Tahoua -Tillabéry,Maradi et Dosso (Niger)

**Disponibilité :** Immédiate

**NB. Le MCA-Niger envisage à travers cet avis constituer des contrats cadres (Constitution d’une réserve de recrutement). Les candidats sélectionnés seront prioritairement affectés dans les localités selon les besoins.**

|  |
| --- |
| * + 1. **Présentation de MCA-Niger :**
 |
| L’État du Niger a conclu avec le Millennium Challenge Corporation (MCC), une institution américaine d’aide bilatérale au développement, un accord de don d’une enveloppe de plus de 437 millions de dollars pour la réalisation du Programme Compact qui comporte deux projets majeurs :* Le projet Irrigation et Accès aux Marchés, dont l’objectif est d’augmenter les revenus d’origine rurale, en assurant un accès suffisant aux divers secteurs et marchés existants.
* Le Projet de Communautés Résilientes au Changement Climatique qui vise à augmenter les revenus des familles dépendant de l’agriculture et de l’élevage à petite échelle dans les régions rurales du Niger.

Pour la mise en œuvre du Compact, le Gouvernement nigérien et le MCC ont mis en place une entité autonome dénommée, le Millennium Challenge Account (MCA-Niger) dont la mission sera de conduire les projets dans les délais impartis.Ainsi, le MCA-Niger recherche un Spécialiste en Performance Environnementale et Sociale pourles Activités **« Agriculture Résiliente au Climat » (CRA) et « Programme Régional d’Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) »** du Projet **« Communautés Résilientes au Changement Climatique ».** |

|  |
| --- |
| * + 1. **Mission :**

Sous la supervision administrative du Coordonnateur régional CRA ou PRAPS et la supervision technique du Manager ESP du MCA, le Spécialise en Performance Environnementale et Sociale sera un Consultant responsable de la gestion quotidienne et de la supervision de toutes les activités liées à la performance environnementale et sociale du Compact Niger. Cela inclura la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans les infrastructures, les services de gestion, la gestion des ressources naturelles, le foncier et la réinstallation, l'engagement des parties prenantes, etc.* + 1. **Rôles et responsabilités** :

Sous la supervision du Coordonnateur régional CRA ou PRAPS, le Spécialise en Performance Environnementale et Sociale aura pour mission de :* Aider le Manager ESP du MCA Niger et les Managers CRA et PRAPS à s'assurer que les activités entreprises par MCA-Niger dans les Communes d’intervention répondent à toutes les exigences environnementales et sociales, y compris les Directives Environnementales et Sociales du MCC, la Politique Genre du MCC, la Politique Environnementale et le Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) du MCA, les Normes de Performance Environnementale et Sociale de la Société Financière Internationale (IFC PS), la loi nigérienne en matière de gestion environnementale, etc. ;
* Représenter le MCA-Niger auprès des autorités régionales et locales et d'autres parties prenantes, sur le thème de la performance environnementale et sociale liée à la mise en œuvre de l'activité CRA et PRAPS ;
* Travailler en étroite collaboration avec les opérateurs chargés d'appuyer les communes pour la conduite des études techniques et la mise en œuvre des investissements définis dans les sous-projets d'investissement communaux résilients au climat (Sous ICRIPs), et du volet Facilité de subventions aux microprojets ;
* Assurer un encadrement technique et un soutien pour la prise en compte des mesures de performance environnementale et sociale, notamment l'appui au processus d'élaboration des plans de gestion sociale environnementale, des évaluations d'impact environnemental et social liés aux plans d'investissement communaux et plans d'aménagement pastoraux, aux sous-projets et aux microprojets qui seront financés par la facilité de subventions dans le cadre des activités CRA et PRAPS ;
* Appuyer le suivi technique des investissements prévus dans le cadre de la Gestion Ressources Naturelles (GRN) et la construction des Marchés à bétail dans le cadre de l’Activité PRAPS ;
* Fournir des conseils techniques pour s'assurer que les normes SFI (notamment la Norme de Performance 5) et la loi nigérienne sont appliquées dans tous les processus, cela en collaboration avec les spécialistes de la tenure foncière et de la réinstallation ;
* Participer aux missions de supervision sur le terrain, fournir des rapports d'avancement des activités et des commentaires pour l'élaboration de mandats ou d'autres documents techniques, examiner les propositions techniques et faire des recommandations aux Managers CRA et PRAPS ;
* S'acquitter de toute autre tâche assignée par le MCA-Niger.
	+ 1. **Compétences :**

La personne qui sera retenue pour ce poste doit remplir les conditions suivantes :* Diplôme d'études supérieures (BAC + 4) ou qualification équivalente en sciences de la nature, en ingénierie des eaux et forêts, en planification environnementale, en génie de l'environnement ou dans une discipline similaire ;
* Au moins quatre (4) années d'expériences professionnelles dans un domaine connexe tel que l'évaluation de l'impact environnemental et social, la gestion environnementale ou la planification et la gestion des ressources naturelles ;
* Avoir participé au screening d'au moins cinq (5) microprojets dans le domaine de la gestion des ressources naturelles ;
* Avoir au moins trois (3) années d'expérience dans la supervision des travaux de gestion durable des terres (CES/DRS, lutte contre les plantes envahissantes, RNA, etc.) ;
* Connaissance des lois et règlements environnementaux du Niger. La connaissance des meilleures pratiques internationales telles que les normes de performance de la SFI. Connaissance des approches participatives ;
* Avoir des connaissances et expériences avérées des programmes et projets financés par des bailleurs de fonds tels que USAID, MCC, … est souhaitable ;
* Capacité à travailler sous pression, par moment dans un environnement très stressant (délais très courts, conflits potentiels, risques naturels …) ;
* Démontrer un souci du résultat et se concentrer sur les solutions/résultats ;
* Etablir et entretenir des partenariats et des relations de travail dans un environnement multiculturel ;
* Incarner et promouvoir l’intégrité et les normes éthiques ;
* Avoir d’excellentes compétences en communication (écrites et orales en français) et solides compétences interpersonnelles ;
* Compétences en anglais serait un atout ;
* Maitrise du package office et d'au moins un logiciel de SIG.
 |

* 1. **Recrutement de 4 Ingénieurs Génie Civil/PRAPS – Réf. : PRAPS/5/IC/290/22 et CR/PRAPS/IC/417/22**

**Millennium Challenge Account-Niger (MCA-Niger)**

**Poste : Ingénieurs Génie Civil,** Programme Régional d’Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)

**Lieu d’affectation :** Tahoua -Tillabéry,Maradi et Dosso (Niger)

**Disponibilité :** Immédiate

**NB. Le MCA-Niger envisage à travers cet avis constituer des contrats cadres (Constitution d’une réserve de recrutement). Les candidats sélectionnés seront prioritairement affectés dans les localités selon les besoins.**

|  |
| --- |
| * + 1. **Mission**

Sous la responsabilité administrative des coordonnateurs Régionaux PRAPS et la supervision technique du Manager PRAPS du MCA-Niger, les ingénieurs Génie Civil seront les référents techniques du MCA-Niger en matière de réalisation d’infrastructures rurales prévues par l’Activité PRAPS du programme Compact. Au niveau régional, ces expert (e)s seront responsables de la coordination des activités liées à la réalisation des travaux d’infrastructure en particulier, les tâches de suivi-contrôle des travaux d’infrastructures. En collaboration avec les Coordonnateurs PRAPS, les experts transversaux de MCA, ils appuieront la coordination des parties prenantes impliquées dans la réalisation de ces ouvrages.* + 1. **Rôles et responsabilités :**

Sous la supervision du Coordonnateur régional PRAPS, les ingénieurs Génie Civil auront pour mission de :* Travailler en étroite collaboration avec le Directeur du projet CRC du MCA-Niger, les Managers PRAPS, les coordonnateurs PRAPS, les chargés PRAPS, les experts transversaux du MCA-Niger pour assurer le suivi-contrôle de tous les types de travaux d’infrastructures au niveau de la région. Sans être exhaustifs, les types de travaux qui seront mis en œuvres portent sur les travaux de balisage de corridors de transhumance, la réalisation de points d’eau (types mini AEP, station de pompage pastoraux,), la réalisation des marchés à bétails, la réalisation de poste de contrôle vétérinaire d’entrée et de sortie du territoire national,
* Participer à la revue et à la validation des livrables conceptuels (APD, DAO, spécifications techniques, plans, devis, Bordereaux des prix) pour la réalisation des infrastructures ;
* Participer au recrutement des entreprises en charge des travaux de réhabilitation / réalisation des infrastructures rurales ;
* Participer à l'élaboration des Demandes de Propositions pour la sélection des bureaux de contrôle et surveillance des travaux d'infrastructures rurales ;
* Participer à la supervision des travaux et veiller au respect des clauses techniques et environnementales telles que mentionnées dans les spécifications techniques ;
* Faire la vérification contradictoire des rapports techniques, décomptes, attachements et demandes de paiement produits par les bureaux de contrôle et les entreprises chargées de réaliser les travaux ;
* Participer à toutes les étapes cruciales (implantations, la réception des fouilles, des fondations etc.) de la mise en œuvre des activités d’infrastructures ;
* Organiser en collaboration avec les autres experts les réceptions (techniques, provisoires et définitives) des ouvrages et infrastructures rurales réalisées suivant les normes en vigueur ;
* Identifier les difficultés et les risques liés à la mise en œuvre des travaux d’infrastructures et proposer les stratégies d'atténuation ;
* Faciliter l’organisation des missions de supervision et audits techniques du MCA, MCC et Ministères techniques partenaires du MCA ;
* Rendre compte immédiatement de tous les problèmes apparaissant dans le cadre de la réalisation des infrastructures rurales planifiées dans les communes appuyées par le PRAPS ;
* Contribuer à la capitalisation des expériences et des innovations identifiées dans la mise en œuvre des travaux d’infrastructures ;
* Participer à l’administration du compte final et le processus d'audit, y compris la responsabilité en cas de défaut ;
* Apporter un appui technique lors des évaluations des résultats des prestataires ;
* S'acquitter de toutes autre tâche assignée par le MCA-Niger.
* Elaborer un rapport de mensuel de supervision des travaux afin de rendre compte de l’avancent des travaux, faire des recommandations.
 |
| * + 1. **Compétences :**

La personne qui sera retenue pour ce poste doit remplir les conditions suivantes :* Ingénieur (BAC +5) Génie Civil, Génie Rural, Hydraulique et équipement rural, ou tout autre diplôme jugé équivalent ;
* Avoir au moins quatre (4) ans d'expériences pertinentes dans la supervision des travaux de Génie Civil dans au moins deux (2) des domaines techniques suivants : Génie Civil, Hydraulique
* Avoir au moins trois (3) ans d’expériences dans la supervision des travaux et/ou gestion des projets financés par des organisations internationales dans le domaine du développement rural et particulièrement dans le domaine du Génie Civil, Hydraulique ;
* Avoir de solides connaissances et expériences avérées des programmes, des projets financés par des bailleurs de fonds tels que USAID, MCC, et autres ;
* Avoir d’excellentes compétences en communication (écrite et verbale en français) et solides compétences interpersonnelles ;
* Incarner et promouvoir l’intégrité et les normes éthiques.
* Capacité à travailler sous pression, par moment dans un environnement très stressant (Délais très courts, conflits potentiels, risques naturels …).
* Démontrer un souci du résultat et se concentrer sur les solutions/résultats.
* Etablir et entretenir des partenariats et des relations de travail dans un environnement multiculturel.
* Capacité à planifier le travail de manière collaborative et à gérer les priorités.
* Avoir de bonnes compétences en informatique. Bonne connaissance des logiciels techniques de conception (AutoCAD, ARCHICAD , etc.) ou d'autres packages de conception informatisés
* Être capable d'établir des priorités, de planifier, de coordonner et de surveiller son propre travail et d'exécuter le travail dans les délais convenus.
* Faire montre d’ouverture au changement, la souplesse et une capacité à gérer les complexités.
* Être apte à effectuer régulièrement des missions de suivi contrôle des travaux sur le terrain et d'interagir avec différentes parties prenantes, en particulier les parties prenantes primaires.
 |

1. Critères d’Evaluation

Le Consultant doit nécessairement obtenir au moins une note **de 80/100** pour être qualifié. L'attribution du marché sera recommandée en faveur du Consultant ayant obtenu le score le plus élevé, égal ou supérieur au seuil de **80 points**, sous réserve de l'obtention de références satisfaisantes, de négociations réussies, d'une analyse positive du caractère raisonnable du prix et d'un accord sur le taux et le contenu de l'Offre financière.

Si un Contrat ne peut être conclu entre MCA-Niger et le Consultant classé en première position, le Consultant classé en deuxième position sera alors invité à des négociations.

La sélection du Consultant individuel sera basée sur les critères suivants :

***Note minimale : 80/100***

*NB : En cas de score égal, le consultant ayant réuni plus d’années d’expériences sera retenu* *pour la négociation du Contrat-cadre.*

**Critère d’évaluation technique**

* *[Exemple de méthode des nombres entiers]*
* *[0 = Ne respecte pas les exigences*
* *2 = Écart important par rapport aux exigences*
* *3 = Écart léger par rapport aux exigences*
* *4 = Respecte les exigences*
* *4.5 = Dépasse légèrement les exigences*
* *5. = Dépasse largement les exigences]*
	1. **Critère d’évaluation Coordonnateurs régionaux CRA (Tahoua, Tillabéry, Maradi et Dosso)**

La sélection du Consultant individuel reposera sur les critères ci-après :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Rubriques | Critères | Note maximum |
| **1** | Education et qualifications | **10** |
| 1-1 | Détenir un diplôme d'études supérieures (BAC + 5) ou qualification équivalente dans le domaine du développement agricole/rural : agronomie, environnement/eaux et forêts, Génie Rural ou équivalent |  |
| **2** | Expérience générale du Consultant individuel | **40** |
|  2-1 | Avoir au moins cinq (05) ans en planification et gestion des projets de développement agricole/rural* *Moins de 5 ans = 0 point ;*
* *5 à 10 ans = 20 points ;*
* *10 à 15 ans = 30 points*
* *Plus de 15 ans = 40 points*
 |  |
| **3** | Expérience spécifique | **30** |
| 3-1 | Deux expériences au moins en qualité de coordonnateur de projet dans les projets /programmes de développement dans le secteur du développement agricole et rural :* *Inférieur à deux (2) expériences en qualité de coordinateur : 0 point*
* *Deux (02) expériences en qualité de coordinateur : 15 points*
* *Plus de deux (02) expériences en qualité de coordinateur :*

*20 pts*  | *20* |
| 3-2 | Deux expériences de travail au moins sur des projets financés par des organisations internationales : * *Inférieur à deux (2) expériences : 0 point*
* *Deux (02) expériences : 5 points*
* *Plus de deux (02) expériences : 10 pts*
 | *10* |
| **4** | Autres compétences  | **20** |
| 4-1 | Compétence linguistique* *Français : 4 points*
* *Anglais : 4 points*
* *Haoussa/ Djerma: 4 points*
 | 12 |
| 4-2 | Maîtrise de l’outil informatique :* *Maitrise du logiciel Word : 3 points*
* *Maitrise du logiciel Excel : 3 points*
* *Maitrise de power point : 1 points*
* *Outlook : 1 points*
 | 8 |
| **Score total** | **100** |

* 1. **Critère d’évaluation Coordonnateurs régionaux PRAPS (Tahoua, Tillabéry, Maradi et Dosso)**

La sélection du Consultant individuel reposera sur les critères ci-après :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Rubriques | Critères | Note maximum |
| **1** | Education et qualifications | **10** |
| 1-1 | Diplôme universitaire de base de niveau supérieur (minimum Bac + 5) dans le domaine du développement agricole et rural principalement dans le domaine de sciences animales et en gestion des ressources naturelles ou dans des domaines similaires. |  |
| **2** | Expérience générale du Consultant individuel | **40** |
|  2-1 | Avoir au moins cinq (05) ans en planification et gestion des projets de développement agricole/rural* *Moins de 5 ans = 0 point ;*
* *5 à 10 ans = 20 points ;*
* *10 à 15 ans = 30 points*
* *Plus de 15 ans = 40 points*
 |  |
| **3** | Expérience spécifique | **30** |
| 3-1 | Deux expériences au moins en qualité de coordonnateur de projet dans les projets /programmes de développement dans le secteur du développement agricole et rural :* *Inférieur à deux (2) expériences en qualité de coordinateur : 0 point*
* *Deux (02) expériences en qualité de coordinateur : 15 points*
* *Plus de deux (02) expériences en qualité de coordinateur :*

*20 pts*  | *20* |
| 3-2 | Deux expériences de travail au moins sur des projets financés par des organisations internationales : * *Inférieur à deux (2) expériences : 0 point*
* *Deux (02) expériences : 5 points*
* *Plus de deux (02) expériences : 10 pts*
 | *10* |
| **4** | Autres compétences  | **20** |
| 4-1 | Compétence linguistique* *Français : 4 points*
* *Anglais : 4 points*
* *Haoussa/ Djerma: 4 points*
 | 12 |
| 4-2 | Maîtrise de l’outil informatique :* *Maitrise du logiciel Word : 3 points*
* *Maitrise du logiciel Excel : 3 points*
* *Maitrise de power point : 1 points*
* *Outlook : 1 points*
 | 8 |
| **Score total** | **100** |

* 1. **Critère d’évaluation Spécialiste Suivi-évaluation (Tahoua, Tillabéry, Maradi et Dosso)**

|  |  |
| --- | --- |
| **Les critères, sous-critères d’évaluation, et leurs poids respectifs sont les suivant :** | **Points** |
| 1. **Qualifications et compétence du consultant pour la mission :**
 |  |
| Le/la Consultant/te doit être un spécialiste en suivi et évaluation disposant d’un niveau (Bac + 4) en économie, suivi évaluation, gestion des projets, politique publique, statistique, sciences sociales, développement rural, administration des affaires ou dans d'autres domaines connexes. Il devra le prouver en fournissant la copie du diplôme obtenu dans l’un des domaines cités ci-dessus.* *Copie diplôme fournie (< Bac+4) : 0 points*
* *Copie de diplôme fournie niveau Bac+4 : 20 points*
* *Copie de diplôme niveau Bac+4 et plus : 30 points*
 | 30 |
| **Total des points pour le critère 1** | **30** |
| 1. **Expériences pertinentes des candidats pour la mission :**

Expérience en suivi et évaluation dans des programmes complexes à composantes multiples dans des organisations internationales : au moins 5 ans dans les activités Programmes/Projets de développement :  | 35 |
| *a.1 : <5ans d’expérience : 0 points**a.2 : 5 ans d’expérience : 30 points* *a.3 : plus de 5 ans d’expérience :35 points*  |
| **Total des points pour le critère 2** | **35** |
| 1. **Expérience confirmée dans l’utilisation de méthodes et d'approches de S & E, y compris quantitative, qualitative et participative, ainsi que l’élaboration des champs de travail et la rédaction des rapports : au moins 2 expériences**
 |  |
| *b.1 : moins de deux (2) expériences : 0 point**b.1 deux (2) expériences : 10 points* *b.3 : plus de deux (2) expériences : 20 points*  | 20 |
| **Total des points pour le critère 3** | **20** |
| 1. **Maitrise informatique**
 |  |
|  *Word, Excell, PowerPoint : 5 points* *Plus de deux logiciels des suivi évaluations : 5 points*  | 10 |
| **Total des points pour le critère 4** | **10** |
| 1. **Connaissances linguistiques**
 |  |
| *Français : 2 points*  | 5 |
| *Haoussa : 1.5 points*  |
| *Djerma : 1.5 points*  |
| **Total des points pour le critère 3** | **5** |
| **Total des points**  |  **100** |

* 1. **Critère d’évaluation Spécialiste GIS (Tahoua, Tillabéry, Maradi et Dosso)**

|  |  |
| --- | --- |
| **Les critères, sous-critères d’évaluation, et leurs poids respectifs sont les suivant :** | **POINTS** |
| 1. ***Qualifications et compétence du consultant pour la mission :***

*Le/la Consultant/te doit être un spécialiste en sciences sociales (Droit, Sociologie, Economie Rurale etc.) disposant d’un niveau Bac + 3 minimum. Il devra le prouver en fournissant la copie du diplôme obtenu dans l’un des domaines cités ci-dessus.**Copie diplôme fournie (< Bac+3) : 0 points**Copie de diplôme fournie niveau Bac+3 : 20 points* *Copie de diplôme niveau Bac+4 et plus : 30 points* | 30 |
| **Total des points pour le critère 1** | **30** |
| **Expériences pertinentes des candidats pour la mission :**  |  |
| a. Expérience dans les questions sociales et liées au genre dans un contexte de développement international : au moins 3 ans dans les activités Programmes/Projets de développement : a.1 : <3 ans *d’expérience : 0 points*a*.2 : 3 à 5 ans d’expérience : 30 points* *a.3 : plus de 5 ans d’expérience : 40 points*  | 40 |
| **Total des points pour le critère 2** | **40** |
| b. Expérience confirmée des approches participatives de développement et de travail en collaboration avec la société civile, les ONG, le gouvernement, le secteur privé, les organisations communautaires et d'autres parties prenantes concernées : au moins 2 expériences *b.1 : deux (2) expériences 15 points* *b.2 : plus de deux (2) expériences 25 points*  | 25 |
| **Total des points pour le critère 3** | **25** |
| **Connaissance du français** | 5 |
| **Total critère 4** | **5** |
| **Total des points**  |  **100** |

* 1. **Critère d’évaluation du Spécialiste Foncier-Réinstallation (Tahoua, Tillabéry, Maradi et Dosso)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Rubriques | Critères | Note maximum |
| **1** | **Education et qualifications** | **10** |
| 1-1 | Diplôme supérieur (BAC+4) en droit, sociologie, géographie, socio-économie ou autre discipline pertinente ; | 10 |
| **2** | Expérience générale du Consultant individuel | **40** |
|  2-1 | * Avoir au moins cinq (08) ans d’expérience pratique dans des postes liés ou comprenant la réalisation des activités liées aux questions foncières en milieu rural au Niger, en gestion et accompagnement des structures locales de gestion foncière ;
* *Moins de 8 ans = 20 points ;*
* *10 à 15 ans = 30 points*
* Plus *de 15 ans = 40 points*
 | 40 |
| **3** | **Expérience spécifique** | **30** |
| 3-1 | Deux expériences au moins en qualité de spécialiste foncier de projet dans les projets /programmes de développement dans le secteur du développement * + *Inférieur à deux (2) expériences en qualité de coordinateur : 0 point*
	+ *Deux (03) expériences en qualité de coordinateur : 15 points*
	+ *Plus de trois (03) expériences en qualité de spécialiste foncier: 20 points*
 | 20 |
| 3-2 | Deux expériences de travail au moins sur des projets financés par des organisations internationales : * + *Inférieur à deux (2) expériences : 0 point*
	+ *Deux (02) expériences : 5 points*
	+ *Plus de deux (02) expériences : 10 pts*
 | 10 |
| **4** | **Autres compétences**  | **20** |
| 4-1 | **Compétence linguistique**Français : 6 points ; Djerma : 5 pointset Haoussa : 5 points | 16 |
| 4-2 | **Maîtrise de l’outil informatique :*** (MS Office, logiciels de gestion de données, et de planification tels que MS Project) ; 4 points
 | 4 |
| **Score total** | **100** |

* 1. **Critère d’évaluation des Chauffeurs (Tahoua, Tillabéry, Maradi et Dosso)**

|  |  |
| --- | --- |
| **Les critères, sous-critères d’évaluation, et leurs poids respectifs sont les suivant :** | **POINTS** |
| 1. **Qualifications et compétence du consultant pour la mission :**

Le/la Consultant/te doit avoir au minimum le niveau 3eme du collègue d’enseignement général. Il devra le prouver en fournissant la copie du diplôme obtenu cités ci-dessus. < au minimum niveau 3eme :0 pointsNiveau 3eme :20 points Copie de diplôme BEPC et/ ou plus :30 points | 30 |
| **Total des points pour le critère 1** | **30** |
| 1. **Expériences pertinentes des candidats pour la mission :**
 |  |
|  **2.1 Permis de conduire :** a.1 : Permis B*: ---------------------------------------------------------------35 points*a*.2 : Permis D : --------------------------------------------------------------40 points*  |  |
| **Total des points pour le critère 2.1** | **40** |
| **2.2 Expérience en tant que conducteur/chauffeur au sein d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG), ou d’une grande Institution de la place.***b.1 :* <3 ans *d’expérience : 0 points* *b.2 : de 3 ans à 5 ans d’expérience 20 points**b.2 : plus de cinq (5) ans d’expériences 25 points*  | 25 |
| **Total des points pour le critère 2.2** | **25** |
| **Totaux 2.1 et 2.2** | **65** |
| 1. **Connaissance du français**
 | 5 |
| **Total critère 3** | **5** |
| **Total des points**  | **100** |

* 1. **Critère d’évaluation de l’Assistant Administration/Logistique/Finance (Tahoua, Tillabéry, Maradi et Dosso)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Rubriques | Critères | Note maximum |
| **1** | ***Éducation et qualifications*** | **10** |
|  | Un diplôme universitaire (bac + 4) en gestion, administration, comptabilité, finances ou tout autre diplôme équivalentFormation Générale BAC+4 | 10 |
| **2** | ***Expérience du Consultant individuel*** | **30** |
|  | Deux (2) années d'expérience professionnelle dans une ONG ou un projet de développement. | 30 |
| **3** | **Expérience Spécifique** | **60** |
|  | * Compétences et expériences avérées d’au moins un (1) an, en particulier dans les activités liées à la gestion financière.
 | 20 |
|  | * Compétences informatiques avancées en matière de messagerie électronique, de traitement de texte, de tableur, d'internet et de familiarité avec les systèmes d'information de gestion.
 | 15 |
|  | * Connaissance des outils informatiques (Office, SAP et MIS)
 | 15 |
|  | * Maîtrise de l’Anglais
 | 4 |
|  | * Maîtrise du Français
 | 6 |
|  | **Score total** | **100** |

* 1. **Critère d’évaluation du Spécialiste en Performance Environnementale et Sociale (ESP) (Tahoua, Tillabéry, Maradi et Dosso)**

La sélection du Consultant individuel reposera sur les critères ci-après :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Rubriques** | **Critères** | **Note maximum** |
| **1** | **Education et qualifications** | **20** |
| 1-1 | Diplôme d'études supérieures (BAC + 4) ou qualification équivalente en sciences de la nature, en ingénierie des eaux et forêts, en planification environnementale, en génie de l'environnement ou dans une discipline similaire. | 20 |
| **2** | **Expérience générale du Consultant individuel** | **40** |
|  2-1 | Au moins quatre (4) années d'expériences professionnelles dans un domaine connexe tel que l'évaluation de l'impact environnemental et social, la gestion environnementale ou la planification et la gestion des ressources naturelles.* *Moins de 4 ans = 0 point ;*
* *4 à 6 ans = 20 points ;*
* *7 à 9 ans = 30 points*
* *Plus de 9 ans = 40 points*
 | 40 |
| **3** | **Expérience spécifique** | **20** |
| 3-1 | Avoir participé au screening d'au moins cinq (05) microprojets dans le domaine de la gestion des ressources naturelles ;* + *Inférieur à cinq (05) microprojets : 0 point*
	+ *Cinq (05) microprojets : 5 points*
	+ *Plus de cinq (05) microprojets : 10 pts*
 | 10 |
| 3-2 | Avoir au moins trois (03) années d'expérience dans la supervision des travaux de gestion durable des terres (CES/DRS, lutte contre les plantes envahissantes, RNA, etc.) ;* + *Inférieur à trois (03) années expériences : 0 point*
	+ *Trois (03) années expériences : 7 points*
	+ *Plus de trois (03) années expériences : 10 pts*
 | 10 |
| **4** | **Autres compétences**  | **20** |
| 4-1 | Compétence linguistique :* + *Français : 4 points ;*
	+ *Djerma : 4 points*
	+ *Haoussa : 4 points*
 | 12 |
| 4-2 | Maîtrise de l’outil informatique :* Maitrise du logiciel Word : 3 *points*
* Maitrise du logiciel Excel : 3 *points*
* Maitrise de power point *: 1 points*
* Outlook *: 1* *points*
 | 8 |
| **Score total** | **100** |

* 1. **Critère d’évaluation de 4 Ingénieurs Génie Civil/PRAPS (Tahoua, Tillabéry, Maradi et Dosso)**

La sélection du Consultant individuel reposera sur les critères ci-après :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Rubriques** | **Critères** | **Note maximum** |
| **1** | **Education et qualifications** | **20** |
| 1-1 | Le/la Consultant/te doit être un ingénieur Génie Civil, Génie Rural, Hydraulique, ou tout autre diplôme jugé équivalent.;. Il devra le prouver en fournissant la copie du diplôme obtenu dans l’un des domaines cités ci-dessus.* *Copie de diplôme fournie niveau Bac+5 : 20 points*
 | **20** |
| **2** | **Expérience générale du Consultant individuel** | **40** |
|  2-1 | Avoir au moins quatre (4) ans d'expériences pertinentes dans la maitrise d’ouvrage pour les travaux d’infrastructures (études APS, APD, DAO, Assistance techniques,) rurales : * *Moins de 4 ans = 0 point ;*
* *4 à 6 ans = 20 points ;*
* *7 à 9 ans = 30 points*
* *Plus de 9 ans = 40 points*
 |  |
| **3** | **Expériences spécifiques** | **30** |
| 3-1 | Avoir au moins trois (3) ans d’expériences dans la supervision de travaux et/ou gestion de projet financés par des organisations internationales dans le domaine du développement rural et particulièrement dans les *Travaux de Génie Civil, types, bâtiments, travaux publics :** + *Inférieur à trois (3) années d’expériences : 0 point*
	+ *Trois (03) années d’expériences : 7 points*
	+ *Plus de trois (03) d’années expériences : 10 pts*
 | *10* |
| 3-2 | *Expériences spécifiques au travaux d’hydrauliques, types, mini AEP, stations de pompage, adduction d’eau potables** + *Inférieur à trois (3) années d’expériences : 0 point*
	+ *Trois (03) années d’expériences : 7 points*
	+ *Plus de trois (03) d’années expériences : 10 pts*
 | *10* |
| 3-3 | Avoir au moins trois (3) d’expériences avérées des programmes et projets financés par des bailleurs de fonds tels que USAID, MCC, et autres :* + *Inférieur à trois (3) années d’expériences : 0 point*
	+ *Trois (03) années d’expériences : 7 points*
* *Plus de trois (03) années d’expériences : 10 pts*
 | *10* |
| **4** | **Autres compétences**  | **10** |
| 4-1 | Compétence linguistique :* *Français : 3 points*
* *Anglais : 1 points*
* *Langues locales ( Haoussa, Zerma) : 1 point*
 | 5 |
| 4-2 | Maîtrise de l’outil informatique :* *Maitrise du logiciel Word : 1 points*
* *Maitrise du logiciel Excel : 2 points*
* *Autocad : 1 points*
* *Outlook : 1 points*
 | 5 |
| **Score total** | **100** |

1. Documents Contractuels

**REPUBLIQUE DU NIGER**

****

**Contrat de Services de consultant**

**Contrat N°CR/2CA/IC/190/\_\_\_/22**

**entre**

**MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

**et**

 [***Nom du Consultant***]

**pour**

**[*Titre de la mission*]**

**En date de : [*Date*]**

#

# Modèle de Contrat -cadre

Le présent CONTRAT (ci-après dénommé le « Contrat ») est conclu le **[jour] [mois]**, **[année]**, entre **le Millennium Challenge Account Niger** (l’« Entité MCA »), représenté par son Directeur Général, MAMANE M. Annou d'une part,

et **[dénomination légale complète du Consultant]** (le « Consultant »), d'autre part.

ATTENDU QUE l'Entité MCA a accepté la proposition du Consultant pour la fourniture des Services (les « Services ») décrits dans la Description des services à l'Annexe A, et que le Consultant est en mesure et désireux de fournir lesdits Services.

MCA-NIGER ET LE CONSULTANT (les « Parties ») CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le présent Contrat, sa signification, son interprétation et les relations entre les Parties sont régis par le droit applicable du **Niger***.*
2. Le Contrat est signé et exécuté en français, et toutes les communications, notifications et modifications relatives à ce Contrat sont faites par écrit et dans la même langue.
3. La rémunération forfaitaire du consultant est de (…….) francs CFA/mois soit (……..) francs CFA/an conformément à l'Appendice E.
4. La date prévue pour le démarrage des Services sera précisée sur l’ordre de service. La période couvre un (01) an renouvelable après évaluation satisfaisante.
5. Les paiements sont effectués en Francs CFA au plus tard trente (30) jours après certification par l’Administrateur du contrat de la facture présentée en double exemplaire et acceptation par le Fiscal Agent (FA) du MCA-Niger.
6. Le Consultant aura droit à deux (02) jours calendaires de repos par mois accompli avec une possibilité de cumul de 24 jours par an.
7. L'Entité MCA désigne le **[*insérer le nom et le titre du point de contact pour les rapports*]** comme point de contact de l'Entité MCA pour les rapports.
8. **Obligations des Parties :**

**8-1** **Obligations du Consultant :**

1. Exécuter les services conformément à la description donnée par l’appendice A et B ; 2) Respecter scrupuleusement les échéances des différents livrables :
* les rapports trimestriels doivent être disponibles au plus tard 15 jours après la fin du trimestre ;
* les rapports semestriels doivent être disponibles au plus tard 15 jours après la fin du semestre ;
* les rapports annuels doivent être disponibles avant le 31 janvier de l’année suivante.
* Un rapport à 4 mois de la fin du Compact
* Un rapport à 1 mois de la fin du Compact

(3) Exécuter ses obligations selon les règles de l’art et avec professionnalisme,

(4) Respecter les consignes données par MCA-Niger.

**8-2 Obligations de MCA-Niger :**

(1) Collaborer avec le Consultant dans le cadre de l’exécution de sa mission ;

(2) Valider les livrables conformément aux spécifications définies ;

(3) Payer le prix suivant les différentes tranches arrêtées.

1. Tout différend, toute controverse ou toute réclamation qui ne peut être réglé à l'amiable entre les parties et qui résulte de, ou est lié au présent Contrat ou à sa violation, sa résiliation ou sa nullité, est réglé en dernier ressort par Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey (CMAN), conformément aux dispositions de la Clause 18 des Conditions de Contrat. L'arbitrage a lieu à Niamey et la langue de l'arbitrage est le français.
2. Les documents suivants font partie intégrante du présent Contrat :
3. Les Conditions Générales du Contrat (y compris la Pièce jointe n° 1 « *Politique de la MCC en matière de prévention, de détection et de répression de la fraude et de la corruption dans le cadre des activités de la MCC* (« Politique AFC de la MCC »), la Pièce jointe n° 2 « Annexe aux Dispositions générales »).

b) Appendices :

Appendice A : Description des Services et des exigences en matière de rapports

Appendice B : CV de l'expert

Appendice C : Coordonnées bancaires du Consultant

Appendice D : Calendrier négocié

Appendice E : Détails des Coûts

SIGNÉ :

**Pour et au nom de *MCA-Niger.***

*Mamane M. ANNOU*

*Le Directeur Général*

**Pour et au nom de *[Nom du Consultant]***

*[Consultant - nom et signature]*

#

# Conditions du Contrat

|  |  |
| --- | --- |
| Pratiques de corruption et de fraude  | 1.1 La Millennium Challenge Corporation (« MCC ») exige le respect de sa politique sur les pratiques de corruption et de fraude, énoncée dans la Pièce jointe n° 1. |
| Divulgation des commissions et des frais | 2.1 L'Entité MCA exige que le Consultant divulgue toutes les commissions, gratifications ou honoraires qui ont pu être payés ou doivent être payés à des agents ou à toute autre partie dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution du Contrat. Les informations divulguées doivent inclure au moins le nom et l'adresse de l'agent ou de l'autre partie, le montant et la monnaie, ainsi que l'objet de la commission, de la gratification ou des honoraires. Le défaut de divulgation de ces commissions, gratifications ou honoraires peut entraîner la résiliation du Contrat et/ou des sanctions de la part de la MCC. |
| Force majeure |  |
| Définition | 3.1 Dans le cadre du présent Contrat, l’expression « Force Majeure » désigne tout événement ou situation a) qui n’est pas raisonnablement prévisible, qui échappe à la volonté d’une Partie, et qui ne résulte pas d’actes, d’omissions ou de retards de la Partie qui l’invoque (ou de ceux d’un tiers sur lequel cette Partie exerce un contrôle ; b) qui n’est pas un acte, un événement ou une condition dont la Partie a expressément accepté d’assumer les risques ou les conséquences en vertu du présent Contrat ; c) et qui n’aurait pu être évité, réparé ou corrigé par la Partie agissant avec une diligence raisonnable ; et d) qui rend impossible l’exécution par une Partie de ses obligations contractuelles ou qui rend cette exécution si difficile qu’elle peut être tenue pour impossible dans de telles circonstances. 17.3. La notion de Force Majeure ne s’applique pas à l’insuffisance de fonds ou à l’incapacité d’effectuer tout paiement requis en vertu des présentes |
| b. Pas de rupture de contrat | 3.2 Le manquement par une Partie à l’une quelconque de ses obligations contractuelles ne constitue pas une rupture du Contrat, ou un manquement à ses obligations contractuelles, si un tel manquement résulte d’un cas de Force majeure, dans la mesure où la Partie qui se trouve dans une telle situation a) a pris toutes les précautions et mesures raisonnables pour pouvoir exécuter les termes et conditions du présent Contrat, et b) a averti l’autre Partie dès que possible (et en aucun cas plus de sept (7) jours après la survenance dudit évènement) de la survenance d’un évènement donnant lieu à l’invocation d’un cas de Force majeure. |
| Mesures à prendre | 3.3 Une Partie affectée par un cas de Force majeure doit continuer à respecter ses obligations contractuelles dans la mesure du possible et doit prendre toutes les mesures raisonnables pour minimiser et remédier aux conséquences de tout cas de Force majeure.3.4 Tout délai accordé à une Partie en vertu du présent Contrat, pour l’exécution d’un acte ou d’une tâche, doit être prorogé d’une durée égale à la période pendant laquelle cette Partie a été dans l’incapacité d’exécuter cette tâche par suite d’un cas de Force majeure3.5 Pendant la période où il ne peut pas exécuter les Services en raison d’un cas de Force majeure, le Consultant, sur instruction du Client, doit soita) procéder à la démobilisation, auquel cas le Consultant sera remboursé des coûts supplémentaires raisonnables et nécessaires qu’il a engagés, et, si le Client l’exige, pour la reprise des Services ; oub) poursuivre la fourniture des Services dans la mesure où cela est raisonnablement possible, auquel cas le Consultant continuera d’être payé selon les termes du présent Contrat et sera remboursé pour les frais supplémentaires raisonnables et nécessaires qu’il aurait engagés. En cas de désaccord entre les Parties sur l'existence ou l'étendue d'un cas de Force Majeure, la question sera réglée conformément à la clause 17 des CGC. |
| Suspension | 4.1 L'Entité MCA peut, au moyen d’un avis de suspension écrit au Consultant, suspendre une partie ou la totalité des paiements au Consultant en vertu des présentes si ce dernier n’exécute pas l’une de ses obligations en vertu du présent Contrat, y compris la prestation des Services, à condition que ledit avis de suspension i) précise la nature du manquement et ii) demande au Consultant de remédier à ce manquement dans un délai n’excédant pas trente (30) jours calendaires après la réception par le Consultant dudit avis de suspension ou si la MCC a suspendu les décaissements au titre du Compact. |
| Résiliation | 5.1 Le présent Contrat peut être résilié par l’une ou l’autre des Parties selon les dispositions prévues ci-dessous :  |
| Par l'entité MCA | 5.2 L'Entité MCA peut résilier le présent Contrat moyennant un préavis écrit d'au moins quatorze (14) jours calendaires adressé au Consultant en cas de survenance de l’un des événements spécifiés aux alinéas (a) à (e) de la présente clause : a) si le Consultant ne remédie pas à un manquement dans l’exécution de ses obligations en vertu des présentes après avoir été avisé par écrit par l'Entité MCA en précisant la nature du manquement et en demandant d'y remédier dans un délai d'au moins dix (10) jours calendaires après la réception de la notification de l'Entité MCA ;b) si le Consultant devient insolvable ou fait faillite ;c) si le Consultant, de l'avis de l'Entité MCA, a commis des manquements aux principes d'intégrité tels que définis dans la Pièce jointe n°1 ou si, de l'avis de l'Entité MCA, la poursuite du Contrat est préjudiciable aux intérêts ou à la réputation de l'Entité MCA ou du projet ;d) si l'Entité MCA, à sa seule discrétion et pour quelque raison que ce soit, décide de résilier le présent Contrat ;e) si le Compact a été résilié ou si la MCC a suspendu les décaissements au titre du Compact. Si le présent Contrat est suspendu en vertu de la présente sous-clause 5.2 (e) des CGC, le Consultant est tenu de réduire au minimum les dépenses, dommages et pertes subis par l'Entité MCA pendant la période de suspension. |
| Par le Consultant | 5.3 Le Consultant peut résilier le présent Contrat, moyennant un préavis écrit adressé à l'Entité MCA conformément au délai spécifié ci-dessous, ledit préavis devant être donné après la survenance de l’un des événements spécifiés aux paragraphes (a) à (e) de la présente sous-clause 5.3 des CGC :1. si le Client ne paie pas les sommes dues au Consultant en vertu du présent Contrat et non sujettes à contestation conformément à la clause 17 des CGC dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réception d'un avis écrit du Consultant indiquant que le paiement est en retard. La résiliation en vertu de la présente disposition prend effet à l'expiration d'un délai de trente (30) jours après la remise de l'avis de résiliation, à moins que l'Entité MCA n'effectue le paiement faisant l'objet dudit avis de résiliation au Consultant dans ce délai de trente (30) jours ;
2. si, à la suite d'un cas de Force majeure, le Consultant est dans l'incapacité d'exécuter une partie importante des Services pendant une période d'au moins soixante (60) jours. La résiliation en vertu de cette disposition devient effective trente (30) jours après l’envoi de l’avis de résiliation ;
3. si l'Entité MCA ne se conforme pas à toute décision finale prise à la suite d'un arbitrage conformément à la clause 17 des CGC. La résiliation en vertu de cette disposition devient effective trente (30) jours après l’envoi de l’avis de résiliation ;
4. si le Consultant ne reçoit pas le remboursement des Taxes qui sont exonérées en vertu du Contrat dans les cent vingt (120) jours après que le Consultant a notifié à l'Entité MCA que ce remboursement est dû au Consultant. La résiliation en vertu de cette disposition prend effet à l'expiration d'un délai de trente (30) jours après la remise de l'avis de résiliation, à moins que le remboursement faisant l'objet dudit avis de résiliation ne soit effectué au Consultant dans ce délai de trente (30) jours ;
5. si le présent Contrat est suspendu pour une durée supérieure à trois (3) mois consécutifs, à condition que le Consultant se soit acquitté de son obligation de limiter le préjudice conformément à l'alinéa 5.2(e) des CGC pendant la période de suspension. La résiliation en vertu de cette disposition devient effective trente (30) jours après l’envoi de l’avis de résiliation.
 |
| Obligations du Consultant |  |
| Norme de performance | 6.1 Le Consultant exécute les Services avec la diligence et l'efficacité requises et fait preuve d'un niveau de compétence et de conscience raisonnable dans l'exécution des Services, conformément aux bonnes pratiques professionnelles.6.2 Le Consultant agit à tout moment de manière à protéger les intérêts de l'Entité MCA et prend toutes les mesures raisonnables pour réduire au minimum toutes les dépenses, conformément aux bonnes pratiques professionnelles. |
| Conformité  | 6.3 Le Consultant exécute les Services conformément au Contrat et à la loi applicable du **Niger.** |
| Conflit d'intérêts | 6,4. Le Consultant doit faire primer les intérêts de l’Entité MCA, sans aucune considération pour des travaux futurs, et éviter strictement tout conflit avec d’autres missions ou ses propres intérêts professionnels.6.5 Le Consultant convient que, pendant la durée du présent Contrat et après sa résiliation, le Consultant et toute entité affiliée au Consultant est exclu de la fourniture de biens, de travaux ou de services autres que des services de consultant découlant des services du Consultant ou directement liés à ceux-ci pour la préparation ou la mise en œuvre du projet.6.6 Le Consultant ne s’engage pas, directement ou indirectement, dans des activités commerciales ou professionnelles qui entreraient en conflit avec les activités qui leur sont confiées dans le cadre du présent Contrat6.7 Le Consultant a l’obligation de divulguer toute situation de conflit réel ou potentiel qui a un impact sur sa capacité à servir au mieux les intérêts de l’Entité MCA, ou qui peut raisonnablement être perçue comme ayant cet effet. Le fait de ne pas divulguer lesdites situations peut entraîner la disqualification du Consultant ou la résiliation de son Contrat. |
| Confidentialité | 7.1 Sauf accord écrit préalable de l’Entité MCA, le Consultant ne doit communiquer à aucun moment à toute personne ou entité les informations confidentielles acquises dans le cadre des Services, ni rendre publiques les recommandations formulées dans le cadre ou à la suite des Services |
| Assurance à souscrire par le Consultant | 8.1 Le Consultant peut souscrire et maintenir à ses propres frais une assurance responsabilité professionnelle adéquate ainsi qu'une assurance adéquate contre la responsabilité civile et la perte ou l'endommagement d'équipements achetés en totalité ou en partie avec des fonds fournis par l'Entité MCA. Le Consultant s'assure que ladite assurance est en place avant de commencer la fourniture des services.8.2 L'Entité MCA n'assume aucune responsabilité relativement à toute assurance vie, santé, accident, voyage ou autre qui pourrait être nécessaire ou souhaitable pour le Consultant, aux fins des Services, ou pour toute personne à charge d'une telle personne.8.3 L'Entité MCA se réserve le droit d'exiger la preuve originale que le Consultant a souscrit les assurances nécessaires. |
| Comptabilité, inspection et audit | 9.1 Le Consultant tient, et fait tous les efforts raisonnables pour tenir des comptes et des registres précis et systématiques concernant les Services, et sous une forme et avec un niveau de détail permettant d’identifier clairement les changements de calendrier et les coûts pertinents.9.2 Le Consultant doit permettre à la MCC et/ou à toutes autres personnes nommées par la MCC d’inspecter le Site et/ou les comptes et les registres dans le cadre de l’exécution de ce Contrat, et de faire vérifier ces comptes et registres par des auditeurs nommés par la MCC, à sa demande.  |
| Obligations en matière de rapports | 10.1 Le Consultant soumet à l’Entité MCA les rapports et documents spécifiés dans l’**Appendice A et de l’Ordre de service y a**, sous la forme, au nombre et dans les délais prévus dans ledit Appendice  |
| Droits de propriété de l'Entité MCA sur les rapports et les registres | 11.1 Tous les rapports et toutes les données et informations pertinentes telles que les cartes, diagrammes, plans, bases de données, autres documents et logiciels, les registres ou documents justificatifs compilés ou préparés par le Consultant pour l’Entité MCA dans le cadre des Services sont confidentiels et deviennent et restent la propriété absolue de l’Entité MCA sauf accord contraire de l’Entité MCA donné par écrit. Au plus tard à la résiliation ou à l’expiration du présent Contrat, le Consultant remet à l’Entité MCA tous ces documents, ainsi qu’un inventaire détaillé de ceux-ci. Le Consultant peut conserver une copie de ces documents, données et/ou logiciels mais ne doit pas les utiliser à des fins non liées au présent Contrat sans l’approbation écrite préalable de l’Entité MCA.a) Le Consultant garantit l'Entité MCA contre les réclamations, engagements, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, procédures, demandes, coûts, dépenses et débours de toute nature qui pourraient être imposés, encourus ou revendiqués contre l'Entité MCA pendant ou en relation avec les Services en raison i) d'une violation ou d'une prétendue violation par le Consultant de tout brevet ou autre droit protégé, ou ii) d'un plagiat ou d'un prétendu plagiat par le Consultant.b) Le Consultant s'assure que tous les biens et services (y compris, mais sans s'y limiter, tout le matériel, les logiciels et les systèmes informatiques) qu'il acquiert sur les fonds de l'Entité MCA ou qu'il utilise dans le cadre de l'exécution des Services ne violent ou n'enfreignent aucun droit ou revendication de propriété industrielle ou intellectuelle d'un tiers ». |
| Description de poste du Consultant | 12.1 Le titre, la description de poste convenue, la qualification minimale pour la réalisation des Services du Consultant sont décrits dans l’**Appendice A** du présent Contrat **et aux Ordres de**  **service y afférents**. Tous les servicesprévus en vertu du présent Contrat-cadre sont autorisées par l’entremise d’un ou de plusieurs Ordre de services **émis et approuvés par l’Entité MCA**12.2 Un Ordre de Service s’assimile à des Services complémentaires au titre du présent Contrat-cadre et doit y être intégré par référence. L’Ordre de Service doit être exécuté par le Consultant individuel en vertu du présent Contrat-cadre et des informations détaillées spécifiées dans l’Ordre de Service en question.  |
| Obligation de paiement de l'Entité MCA  | 13.1 En rémunération des Services exécutés par le Consultant en vertu du présent Contrat, l'Entité MCA effectue les paiements au Consultant pour les Services spécifiés à l'**Appendice E**. 13.2 Les paiements pour les produits livrables s’effectuent selon les **pourcentages des montants inclus dans les Ordres de services individuels**.  |
| Mode de facturation et de paiement | 14.1 Les paiements au titre du présent Contrat sont effectués conformément aux modalités de paiement décrites à l'**Appendice E**. 1. Un Ordre de service décrira clairement tous les Services à fournir afin que le prix total de l'exécution des Services puisse être établi au moment de l’émission de l’Ordre de Services.
2. Tout Ordre de Services émis en vertu du présent Contrat sera à prix ferme sur la base des coûts unitaires inclus dans le Contrat-cadre en **Appendice E**.
3. Aucun paiement séparé ne sera versé au Consultant afin de couvrir le coût de préparation, de soumission et/ou de négociation d'une Demande d'Ordre de services.
4. Le Consultant ne peut entreprendre des travaux ou des déplacements avant d'y être autorisé par l'Entité MCA en vertu d'un Ordre de Service.
 |
| Intérêts de retard | 15.1 Lorsque les paiements de l'Entité MCA sont en retard au-delà de trente (30) jours après la date de paiement déterminée, le taux d'intérêt à appliquer en cas de retard de paiement est le taux des fonds fédéraux tel qu'indiqué sur le site web suivant :  [http://www.federalreserve.gov/releases/h15/current/default.htm.](http://www.federalreserve.gov/releases/h15/current/default.htm)   |
| Impôts et taxes | * 1. **[*La présente sous-clause 16 devra être modifiée au besoin pour l’adapter aux dispositions fiscales propres à certains pays*]*.*** À l'exception des exemptions prévues par le Contrat ou un autre accord lié au Compact, consultables en anglais à l'adresse **[insérer le lien Internet]**, le Consultant peut être assujetti à certaines Taxes, telles que définies dans le Compact, sur les montants payables par l'Entité MCA en vertu du présent

Contrat, conformément à la Loi applicable (en vigueur actuellement ou ultérieurement). Le Consultant est tenu d’acquitter toutes les Taxes perçues en vertu de la Loi applicable. En aucun cas, l'Entité MCA ne sera tenue au paiement ou au remboursement de toutes Taxes. Dans le cas où des Taxes seraient imposées au Consultant, le prix du contrat ne sera pas ajusté pour tenir compte de ces Taxes.* 1. Le Consultant suit les procédures douanières habituelles du Pays MCA pour toute importation de biens dans le Pays MCA.
	2. Si le Consultant ne retire pas, mais dispose de biens exonérés de droits de douane ou d'autres Taxes dans le Pays MCA, le Consultant i) prend en charge ces droits de douane et autres Taxes conformément à la Loi applicable, ou ii) rembourse ces droits de douane et Taxes à l'Entité MCA si ces droits de douane et Taxes ont été payés par l'Entité MCA au moment où les biens en question ont été introduits dans le Pays MCA.
	3. Sans préjudice des droits du Consultant en vertu de la présente clause, le Consultant prendra les mesures raisonnables demandées par l'Entité MCA ou le Gouvernement concernant la détermination du statut fiscal décrit dans la présente clause 16 des CGC.
	4. Si le Consultant est tenu de payer des Taxes qui sont exonérées en vertu du Compact ou d'un accord connexe, le Consultant notifie rapidement à l'Entité MCA (ou à l'agent ou au représentant désigné par l'Entité MCA) les Taxes acquittées, et le Consultant coopère avec l'Entité MCA, la MCC, ou l'un ou l'autre de leurs agents ou représentants, et prend les mesures qui peuvent lui être demandées pour obtenir le remboursement rapide et adéquat de ces Taxes.
	5. L'Entité MCA déploie des efforts raisonnables pour s'assurer que le Gouvernement accorde au Consultant les exonérations fiscales qui lui sont applicables, conformément aux termes du Compact ou des accords connexes. Si l'Entité MCA ne respecte pas ses obligations aux termes du présent paragraphe, le Consultant a le droit de résilier le présent Contrat.
 |
| Règlement à l'amiable des différends | 17.1 Les Parties s'efforcent de régler tout différend à l'amiable par la concertation. |
| Règlement des différends | 18.1. Tout différend né de l’exécution ou de l’interprétation du présent contrat sera réglé à l’amiable. En cas de non-conciliation, le litige sera réglé exclusivement par voie d’arbitrage et sera de ce fait soumis par la partie la plus diligente au Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey (CMAN) en accord avec les dispositions suivantes : Règles de procédure. Exception faite de ce qui est précisé aux présentes, les procédures arbitrales sont menées conformément aux règles de procédure d’arbitrage du Centre de Médiation et d’Arbitrage de Niamey (CMAN) en vigueur à la date du présent Contrat.Sélection des arbitres. Chaque litige soumis à arbitrage par une Partie sera entendu par un arbitre unique. Les parties nomment un arbitre unique pour être confirmé par le Centre. A défaut d’accord sur l’identité de cet arbitre unique dans les quinze (15) jours à compter de la notification de la demande d’arbitrage à l’autre Partie, ou dans tout autre délai accordé par le Centre, l’arbitre unique est nommé par le Centre. Arbitres remplaçants. Si pour une quelconque raison l’arbitre n’est pas en mesure de remplir sa fonction, un remplaçant est nommé conformément aux dispositions du règlement d’arbitrage du Centre de Médiation et d’Arbitrage de Niamey (CMAN) en vigueur à la date du présent Contrat.       Qualification des arbitres. L’arbitre unique doit être un expert en droit ou technique internationalement et/ou nationalement reconnu avec une vaste expérience en lien avec la question en litige.Coûts. En cas de survenance d’un litige, l’allocation des coûts associés aux efforts de règlement avant arbitrage ou en lien avec l’arbitrage est déterminé conformément aux dispositions du règlement d’arbitrage du Centre de Médiation et d’Arbitrage de Niamey (CMAN) en vigueur à la date du présent Contrat.       1. Divers. Dans toute procédure d’arbitrage en vertu du présent Contrat :

(i)  les procédures se tiennent, sauf accord des Parties, en français, et(ii) le français est la langue officielle à tous égards.Décision arbitrale. Les parties conviennent que, la décision de l’arbitre unique lie les parties conformément aux dispositions du règlement d’arbitrage du Centre de Médiation et d’Arbitrage de Niamey (CMAN) en vigueur à la date du présent Contrat.      Droit d’observer de la MCC : La MCC a le droit d’être un observateur lors de n’importe quelle procédure d’arbitrage associée au présent Contrat, à sa seule discrétion, mais n’est aucunement obligée de prendre part à la procédure d’arbitrage. Que la MCC soit ou non un observateur dans un arbitrage associé au présent Contrat, les Parties doivent remettre à la MCC la transcription écrite en Anglais de toute procédure ou audience d’arbitrage et une copie écrite de la sentence arbitrale dans les dix (10) jours suivant (a) chacune de ces procédures ou audiences ou, (b) la date de la remise de la sentence arbitrale. La MCC peut faire appliquer son droit en vertu du présent Contrat dans un arbitrage mené conformément à la présente disposition ou en intentant une action devant toute cour ou juridiction. L’acception par la MCC du droit d’être un observateur lors d’un arbitrage ne constitue aucunement une acceptation de la juridiction des tribunaux ou de tout organisme d’une juridiction ou de la juridiction d’un panel d’arbitrage. |

**Pièce jointe n° 1 : Politique de la MCC en matière de prévention, de détection et de répression de la Fraude et de la Corruption dans le cadre des activités de la MCC (« Politique AFC de la MCC »)**

*La Politique de la MCC en matière de prévention, de détection et de répression de la fraude et de la corruption dans le cadre des activités de la MCC* (« Politique AFC de la MCC ») peut être consulté sur le lien suivant :

<https://www.mcc.gov/resources/doc/policy-fraud-and-corruption>

[Ces dispositions doivent être téléchargées et jointes au Contrat].

#

# Pièce jointe n° 2 : Politique de la MCC - Annexe aux Dispositions Générales

Les dispositions générales de la MCC peuvent être consultées sur le lien suivant :

<https://www.mcc.gov/resources/doc/annex-of-general-provisions>

[**https://dtglobal-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/madani\_doumbia\_dt-global\_com/Ef9\_6R2xaZtPn2Ccg-aCEYoBUlh4xn-1gpsPE1thKXEPrA?e=1fDPic**](https://dtglobal-my.sharepoint.com/%3Ab%3A/g/personal/madani_doumbia_dt-global_com/Ef9_6R2xaZtPn2Ccg-aCEYoBUlh4xn-1gpsPE1thKXEPrA?e=1fDPic)

[Ces dispositions doivent être téléchargées et jointes au Contrat].

**APPENDICES**

Appendice A - Description des services et exigences en matière de rapports

**Appendice A.1/ - Description des Services**

**Appendice A.2/ - Obligations du Consultant en matière d’Établissement de Rapports**

Appendice B - CV du Consultant

Appendice C - Coordonnées bancaires du Consultant

Appendice D - Calendrier de recrutement négocié (si nécessaire)

|  |
| --- |
| Contribution du Consultant (sous la forme d'un diagramme à barres) |
| Mois | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | Etc. | **Total** |
| [Domicile] |  |  |  |  |  |  |  |  |
| [Terrain] |  |  |  |  |  |  |  |  |

Appendice E - Détails des coûts Unitaires

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Description** | **Coût unitaire** | **U/M** | **Total** | **Observations** |
| **Rémunération** |  |  |  |  |
| Honoraires |   |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| **Autres coûts** |
| **Description** | **Taux** | **Qté** | **Total** | **Observations** |
| Vol de retour [insérer les aéroports] |  |  |  |  |
| Vol de retour [insérer les aéroports] |  |  |  |  |
| Hébergement [[insérer la ville] |  |  |  |  |
| M&IE [insérer la ville] (premier jour du voyage) |  |  |  |  |
| M&IE [insérer la ville] |  |  |  |  |
| M&IE [insérer la ville] (dernier jour du voyage) |  |  |  |  |
| Frais de visa, services de messagerie et dépenses connexes |  |  |  |  |
|  |  | Total |  **0,00**  |  |
|  |  |  |  |  |
|  | Total général : USD |  **0,00**  |  |

Pour tous les frais remboursables, le Consultant soumettra les originaux des cartes d'embarquement, des factures et des reçus de toutes les dépenses engagées sur la base des coûts maximums approuvés.

Le Consultant ne sera payé que pour les heures travaillées.

Appendice F – Modèle Ordre de Services

**ORDRE DE SERVICE #**

**Détails**

|  |  |
| --- | --- |
| **Réf. du contrat Contrat-cadre**  |  |
| **Titre du Contrat-cadre**  |  |

Cet Ordre de Services est émis dans le cadre du Contrat cité en référence. Les termes et conditions du Contrat (y compris les coûts unitaires inscrits dans le Contrat cité en référence sont applicables à cet Ordre de Services.

**Description des Services**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Taux unitaires(Ref. appendice E) | Quantité | Total | Dates d’intervention | Lieu d’intervention |
|  |  |  |  | Début | Fin |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |

**Répartition de la Rémunération**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Description des tâches | Paiement en %(USD ou FCFA) | Date ( ?) |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Résumé Financier de l’Ordre de Services

|  |  |
| --- | --- |
| **Prix total de l’Ordre de Services** | **Montant**USD ou FCFA |
|  |   |

|  |  |
| --- | --- |
| Pour l’Entité MCA **:** | Pour **[nom légal complet du** Consultant Individuel**] :** |
| Signature :  | Signature : |
| Nom :  | Nom : |
| Date : | Date : |

1. Disponible sur le site web de la MCC, à l'adresse www.mcc.gov/resources/doc/policy-fraud-and-corruption [↑](#footnote-ref-1)
2. Ce taux doit être le taux de rémunération, hors les frais remboursements, à savoir les frais de voyage, d'hébergement, les per diem et autres frais, qui seront négociés et versés séparément. Pour les voyages, l'Entité MCA négociera le tarif économique le plus bas, le cas échéant. [↑](#footnote-ref-2)
3. Disponible sur le site web de la MCC, à l'adresse www.mcc.gov/resources/doc/policy-fraud-and-corruption [↑](#footnote-ref-3)